La TOUR DE GARDE

annonce

LE ROYAUME DE JÉHOVAH

1er OCTOBRE 1962 No 19

Périodique bimensuel

UNE PROPHÉTIE SUR CELUI À QUI APPARTIENDRA L'OBÉISSANCE DES PEUPLES

LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE DANS LA BALANCE

QUI GOUVERNERA L'HUMANITÉ?

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR L'AMOUR DE L'ARGENT?

"VOUS ÊTES MES TÉMOINS", DIT JÉHOVAH.—Es.43:12

LE BUT DE « LA TOUR DE GARDE »

Aux temps bibliques, les tours bâties sur des lieux élévés étaient d'excellents postes d'observation d'où les sentinelles pouvaient voir ce qui se passait et, par conséquent, avertir de l'approche d'un danger ou annoncer une bonne nouvelle. Notre périodique occupe symboliquement une telle position avantageuse car il est fondé sur la Parole de Dieu, le livre de la suprême sagesse. Ce fait l'élève au-dessus des propagandes et des préjugés politiques, nationaux et raciaux, ce qui le libère de toute partialité. Il n'est en outre esclave d'aucune croyance traditionnelle. Son message progresse à mesure que croît la lumière répandue sur les desseins et les œuvres de Jéhovah. — Habacuc 2: 1-3.

Ce périodique voit les choses d'un point de vue scriptural. Lorsqu'il considère la génération actuelle vénale, inique, hypocrite, athée, consumée par les guerres, les famines, les pestes, la confusion, la crainte, et constate que des minorités impopulaires sont persécutées, il ne répète pas l'ancienne maxime selon laquelle l'histoire est un perpétuel recommencement. Informé par les prophéties bibliques, il sait que ces calamités sont les signes du temps de la fin de ce monde. Mais, illuminé par une espérance glorieuse, il aperçoit derrière ces malheurs, et grandes ouvertes pour nous recevoir, les portes d'un monde nouveau.

Considérée de ce point de vue, « La Tour de Garde » est une fidèle sentinelle, attentive et consciencieuse, qui note tout signe de danger et en indique l'issue. Elle annonce le royaume de Jéhovah établi par l'intronisation du Christ dans les cieux, pourvoit à la nourriture spirituelle de ses cohéritiers, encourage les hommes de bonne volonté par de glorieuses perspectives de vie éternelle sur une terre paradisiaque, et nous réconforte par la promesse de la résurrection des morts.

Elle n'est pas dogmatique, néanmoins sa voix s'élève avec assurance parce que cette publication est fondée sur la Parole de Dieu. Elle ne publie pas des interprétations particulières des prophéties, mais attire l'attention sur les événements, les compare avec les prédictions et chacun peut vérifier leur parfaite concordance et constater avec quelle précision Jéhovah interprète sa propre prophétie. Pour notre salut, elle concentre fidèlement toute son attention sur la vérité biblique et ne mentionne les nouvelles religieuses que dans un sens général.

Soyez vigilant en ces temps périlleux, tel est le conseil de Dieu. Veillez donc en lisant régulièrement « La Tour de Garde ».

IMPRIMEUR ET EDITEUR: WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY OF PENNSYLVANIA
39, Allmendstrasse Berne 22
Editeur principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U. S. A.
N. H. Knorr, Président Grant Suiter, Secrétaire
Editeur pour la Suisse: Association des témoins de Jéhovah de Suisse
Rédacteur responsable: François Zurcher

« Ils seront tous enseignés de Jéhovah. » — Jean 6: 45, NW; Esaïe 54: 13

SOMMAIRE

Evitez-vous les ennemis du bonheur? 403
Que faut-il entendre par l'amour de l'argent? 405
Une prophétie sur Celui à qui appartiendra l'obéissance des peuples 408
Jamais trop jeune, jamais trop vieux 422
Pas chez lui dans la chrétienté 422
Le célibat ecclésiastique dans la balance 423
Qui gouvernera l'humanité? 428
Questions de lecteurs 431

Abréviations employées dans « La Tour de Garde » pour les versions de la Bible mentionnées ci-dessous

AC – Version de Crampon 1905
AS – American Standard Version *
AT – An American Translation *
Cr – Version de Crampon 1923 et 1939
Da – Version de J.-N. Darby
Dy – Catholic Douay Version *
GV – Glaire & Vigouroux
Jé – Bible de Jérusalem
KJ – King James Version *
La – Version de Lausanne
Li – Version de Liénart
LXX – The Septuagint Version *
MM – Les Moines de Maredsous
Mo – James Moffatt's Version *
NC – Nouvelle Bible Crampon 1952
NW – New World Translation *
Ro – J.-B. Rotherhams's Version *
RS – Revised Standard Version *
Sy – Version Synodale
Yg – Robert Young's Version *

* anglais

Toute référence biblique non suivie d'une abréviation renvoie à la version de Louis Segond.

Second class postage paid at Brooklyn, N. Y.

FRENCH EDITION OCTOBER 1, 1962
Watchtower semimonthly Vol. LXXXIII No. 19

Tirage de ce numéro: 4 000 000 d'exemplaires

Prix du numéro: 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse

« La Tour de Garde » est publiée dans les 64 langues suivantes:

Deux fois par mois			Une fois par mois	
Afrikaans	Japonais	Arménien	Gan	Pidgin mélanésien
Allemand	KiBemba	Bengali	Gouan	Polonais
Anglais	KiNyanga	Bicol	Hongrois	Russe
Arabe	Néerlandais	Birman	Ibanag	Samoan
Bisaya Cebu	Norvégien	Bisaya Hilongos	Ibo	Siamois
Chinois	Portugais	Bisaya Samar	Islandais	SiLozi
Coréen	SeSoutho	Canara	Malayalam	Tamoul
Danois	Slovène	Cinghalais	Marathe	Tchwana
Espagnol	Suédois	Croate	Motou	Turc
Finnois	Tagal	Efik	Ourdou	Ukrainien
Français	Tchi	Ehoué	Pampanan	Viti
Grec	TchiChona	Iloco	Panasinan	Yorouba
Italien	Xhosa		Papiamento	
	Zoulou			

Bureaux de la Watch Tower Society — Abonnement annuel

Amérique, U.S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N.Y. $ 1.—
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3, C.C.P. 969.76 Fr. 50.—
Canada, 150, Bridgeland Ave., Toronto 19, Ont. $ 1.—
Haïti, Box 185, Port-au-Prince Gdes. 5.—
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22, C.C.P. Berne III 3319 Fr. 5.—

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Une fiche de renouvellement est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE: Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à Watch Tower, 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Réimprimé en France Printed in Switzerland

La TOUR DE GARDE

annonce
LE ROYAUME
DE JÉHOVAH

Vol. LXXXIII 1er octobre 1962 № 19

Evitez-vous LES ENNEMIS du BONHEUR?

ON PEUT se faire du tort, même en cherchant à être heureux. On peut penser travailler à son bonheur et avoir une ligne de conduite qui, en fin de compte, conduit à notre malheur. Il y a donc tout lieu d'être vigilant à l'encontre des ennemis du bonheur, surtout s'ils se présentent comme devant y conduire.

La convoitise des biens d'autrui peut travailler, d'une manière insidieuse, contre notre bonheur. On pense alors volontiers que le bonheur ne viendra que si les possessions d'autrui deviennent nôtres; mais cela ne contribue qu'à engendrer du mécontentement.

Quelqu'un dépense-t-il son argent d'une certaine manière? Cela devrait-il vous contraindre de le dépenser vous aussi de la même façon? Certaines personnes peuvent s'offrir plus que d'autres sans que cela leur soit un fardeau aussi bien au point de vue temps que dépense de forces. Mais c'est aller au devant de bien des mécontentements que de vouloir faire telle dépense parce que telle personne de notre connaissance se l'offre.

La sainte Bible, le livre de Dieu, est capable de nous garder éveillé pour identifier les ennemis du bonheur. Elle nous conseille de ne pas trop rechercher les choses matérielles pour atteindre le bonheur en ces termes: « Car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira. » (I Tim. 6:7,8). Nous trouvons encore une pensée semblable en Hébreux 13:5: « Ne vous livrez pas à l'amour de l'argent; contentez-vous de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit: je ne te délaisserai point, et je ne t'abandonnerai point. »

Le chrétien qui se « contente de ce qu'il a » n'est pas troublé à tout instant par la nouvelle acquisition de son voisin ou de son ami. Il ne se conforme pas non plus au monde qui fait de ses projets d'acquisition le principal sujet de ses conversations. Des hommes en viennent parfois à parler constamment d'une nouvelle automobile, d'une fantaisie ou d'une marotte quelconque. Des femmes peuvent de même parler sans arrêt du nouveau manteau qu'elles ont vu à la vitrine d'un grand magasin. De telles conversations ne conduisent pas au bonheur. Elles engendrent plutôt du mécontentement et mettent l'accent sur les valeurs matérielles, aux dépens des valeurs spirituelles.

Quelle est donc cette fierté de posséder qui, pour beaucoup de personnes, semble être la source du bonheur? Elle vient du monde. Jean, l'apôtre inspiré, déclarait: « Car tout ce qui est dans le monde,

la convoitisie de la chair, la convoitise des yeux, et l'orgueil de la vie, ne vient point du Père, mais vient du monde. Et le monde passe, et sa convoitise aussi; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.» (I Jean 2:16,17). Ainsi, dans leur poursuite du bonheur, certaines personnes peuvent amasser de grands biens. Elles peuvent se regarder, s'admirer et ressentir l'orgueil de la possession. Mais cette sorte de satisfaction orgueilleuse n'apporte rien de réel ni de durable. Elle ne peut bien sûr pas être durable, puisque ce monde doit passer, condamné qu'il est par Dieu à la destruction. (II Pierre 3:7). Pourquoi alors vivre en faisant étalage de ses moyens et revenus?

En plus de cela, le désir de posséder les biens des autres peut encore avoir comme résultat la jalousie, l'envie et la haine, trois ennemis du bonheur. Caïn n'éprouva aucun bonheur lorsqu'il devint envieux de son frère Abel parce que celui-ci avait gagné la faveur divine. Son envie le conduisit à le haïr et, finalement, à le tuer. Achab, roi d'Israël, conçut l'envie de posséder la vigne de Naboth; il en vint à le tuer, acte qui lui valut sa condamnation à mort. Il avait pensé ne pas connaître le bonheur tant que la propriété de Naboth ne serait pas devenue sienne. Il n'est donc pas étonnant que la Parole de Dieu déclare: «L'envie est la carie des os.» Les chrétiens sont invités à éviter ces ennemis du bonheur: «Ne cherchons pas une vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous portant envie les uns aux autres.» — Prov. 14:30; Gal. 5:26; Gen. 4:2–8; I Rois 21:1–24; 22:34–38.

Le manque de maîtrise de soi est un autre ennemi mortel du bonheur. Une personne peut penser qu'en donnant libre cours à son appétit ou à ses envies, elle se sentira plus heureuse. Mais le manque de contrôle la conduira à la gloutonnerie, à l'ivrognerie, à la maladie, à la misère et lui procurera bien plus de regrets que de bonheur.

La Parole de Dieu nous met encore en garde contre un autre ennemi du bonheur: «L'insensé met en dehors toute sa passion, mais le sage la contient.» (Prov. 29:11) Une personne insensée laisse déferler «toute sa passion». Ce n'est pas là une expression de l'esprit de Dieu qui conduit au bonheur, mais, plutôt, de l'esprit agité d'un individu qui, dans sa colère, veut donner libre cours à son impulsion. Il pense qu'il sera soulagé en laissant déborder le trop plein de son énergie et il ne se contient plus. Quel soulagement va-t-il éprouver? Cela peut lui sembler être un soulagement passager, mais il n'y en a aucun pour son esprit, car le manque de maîtrise de soi conduit au dommage, au regret et à l'isolement. Celui qui recherche le bonheur est celui qui «se contient». Même lorsqu'il est provoqué, il se force à demeurer calme. Puis il s'applique à résoudre le problème d'une manière raisonnable, non comme un insensé; il évite ainsi les ennemis du bonheur.

Le manque de maîtrise de soi qui s'exprime par une critique mesquine est aussi un autre ennemi du bonheur. Un frondeur chronique se rencontre dans les deux sexes et à tous les âges. Il ne cherche pas à inspirer de la confiance ou à écarter des craintes, mais au contraire à effrayer ses victimes et à leur causer davantage de souffrances. Un poète dit un jour: «Ma femme est comme un verre de bon vin... dans lequel on aurait versé une goutte de fiel. Quel que soit son crû, son âge, son bouquet, l'amertume détruit sa saveur.» Il dit ces paroles de sa femme car elle critiquait sans cesse. Le manque de maîtrise de soi, quand il se manifeste par de violentes sautes d'humeur ou par des plaintes mesquines, est un ennemi du bonheur.

Evitez tous ces ennemis en faisant de la Parole de Dieu le guide de votre vie. On ne peut trouver le vrai bonheur sans ce guide divin. Dirigez vos aspirations vers les valeurs spirituelles de la Parole de Dieu, qui elle est d'une valeur éternelle, car «celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement». Il résidera alors pour toujours avec Dieu dans son monde nouveau éternel, dans un bonheur durable.

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR

l'amour de l'argent?

SOUS l'actuel système économique, combien de temps pourriez-vous vivre sans argent? Pendant combien de temps pourriez-vous, sans argent, subvenir à vos besoins en nourriture et en vêtements et à ceux de votre famille? En fait, il vous faut de l'argent pour tout ce dont vous avez besoin et pour tout ce que vous faites. Dans ce monde, l'argent est essentiel à la vie de chaque jour. Mais son utilité même peut avoir sur nous un effet préjudiciable.

Quand notre recherche de l'argent pour les nécessités et les commodités de la vie se transforme en une soif dévorante d'être riche, l'argent cesse d'être notre serviteur et devient notre maître, notre dieu. Il devient notre raison de vivre. A la manière d'un cancer, la convoitise de l'argent ronge les qualités chrétiennes, nous rabaissant au niveau de la bête, qui ne se préoccupe que d'elle-même. Cela peut nous amener à perdre de vue la justice, la vérité, l'honnêteté, la générosité et la miséricorde. A cause de son utilité, il est facile de développer un amour immodéré de l'argent. Il y a longtemps, l'apôtre Paul mit Timothée en garde contre cette mauvaise disposition. Il était en Macédoine quand il lui écrivit à Ephèse, importante ville marchande de l'époque: « Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments. » — I Tim. 6:9,10.

Qui en est possédé? Pourquoi est-ce un danger?

Ce n'était pas contre l'argent lui-même que Paul donnait un avertissement. Il ne disait pas que l'argent était en soi une racine de maux, de désirs pernicieux et de ruine. Ce qu'il dénonçait, c'était l'amour immodéré, sordide de l'argent, des richesses. Longtemps avant, un semblable avertissement avait été donné car, dans le livre des Proverbes, nous lisons: « Ne te fatigue pas pour acquérir des richesses. » (Prov. 23:4, *Da*). Cette fatigue pour acquérir des richesses a déjà causé beaucoup de misère, de chagrin et d'effusion de sang. L'avertissement de Paul convenait particulièrement aux chrétiens d'Ephèse, ville commerçante prospère, et à ceux d'autres villes florissantes, comme Laodicée, éloignée d'Ephèse d'une soixantaine de kilomètres seulement. Dans ces villes, où se déroulaient de vastes opérations moné-

taires et de multiples activités commerciales, les chrétiens imprudents auraient pu aisément sombrer dans le bourbier du matérialisme.

Les chrétiens de Laodicée, manifestement, ne gardèrent pas à l'esprit l'avertissement de Paul. A l'époque où Jean écrivit le livre de l'Apocalypse, soit un peu plus de trente ans après, ils avaient succombé à l'amour de l'argent. En raison de cet état d'esprit, ils avaient perdu leur beauté spirituelle et leurs richesses spirituelles. Le texte d'Apocalypse 3:17, s'adressant à eux, déclare: « Parce que tu dis: Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien; et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu. » Ils étaient pauvres au sens spirituel, plongés dans une ruine spirituelle parce qu'ils attachaient plus de valeur aux richesses matérielles qu'aux richesses spirituelles. Leur attitude à l'égard de l'argent était devenue mauvaise.

LA PAUVRETE N'EST PAS EXIGEE

Dans certaines religions non-chrétiennes, on pense que le mérite religieux s'acquiert en recherchant une vie de pauvreté. Les moines bouddhistes, par exemple, abandonnent tous les biens matériels, se retirent dans un couvent où ils s'adonnent à la méditation. Pour tous biens, ils n'ont guère plus qu'un vêtement, une sébile de mendiant, une aiguille, un chapelet de 108 grains, utilisé comme rosaire, un rasoir et un filtre pour retirer les insectes de leur eau de boisson.

Il n'est pas exigé que les chrétiens soient pauvres pour obtenir l'approbation du vrai Dieu. Dieu n'a jamais ordonné à ses adorateurs de pratiquer l'ascétisme. Un chrétien est libre de gagner de l'argent et d'acheter avec cet argent ce dont il a besoin pour vivre, de se procurer même certaines commodités et agréments. Il ne lui est pas interdit d'acheter des choses qu'il a les moyens de se payer.

Si un homme possède des capacités dans les affaires et réussit à se faire des revenus financiers substantiels sans succomber au désir pernicieux d'être riche, on aurait tort de l'accuser d'être ami de l'argent. Ce n'est pas la quantité d'argent qu'une personne possède, le nombre ou la valeur de ses biens, qui indiquent si elle aime ou n'aime pas l'argent, mais plutôt son attitude à l'égard de ces choses.

MAUVAISE ATTITUDE A L'EGARD DE L'ARGENT

Une personne peut être pauvre et pourtant aimer l'argent si elle a le désir cupide d'être riche et de posséder des choses qu'elle n'a pas. Une personne possédant des ressources moyennes peut, dans un autre pays, donner l'impression à ce pauvre d'être riche; et pourtant, cette personne n'a peut-être pas à l'égard de l'argent la mauvaise attitude du pauvre. Les hommes qui aiment l'argent, pauvres ou riches, sont condamnés par les Ecritures à cause de leur mauvaise attitude.

Dans Jérémie 9:23 il est écrit: « Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas de sa force, que le riche ne se glorifie pas de sa richesse. » Dans ce verset, Jéhovah ne dit pas qu'un homme ne devrait pas être sage, fort ou riche, mais qu'il devrait éviter d'avoir, en se glorifiant à ce sujet, la mauvaise attitude à l'égard de ces choses.

Les chrétiens de Laodicée, au premier siècle, firent l'erreur de mettre leur confiance dans leurs richesses; ils développèrent ainsi une mauvaise attitude à cet égard. Ils ressemblaient à l'homme dont parle le Psaume 52:7, « qui n'a pas pris Dieu pour sa force, mais qui s'est confié en la multitude de ses richesses ». — *Da.*

A maintes reprises les Ecritures soulignent la folie de se confier en des richesses périssables. En cherchant par cupidité à acquérir des richesses, certains serviteurs voués de Dieu se sont, comme le dit l'apôtre Paul, « égarés loin de la foi ». (I Tim. 6:10.) Ils n'ont pas gardé leur pureté chrétienne, ils ont été entraînés dans la course, défiant toute loi, de ce monde. « L'homme fidèle (d'actes loyaux, *NW*) abonde en bénédictions, mais celui qui a hâte de s'enrichir ne demeurera pas innocent. » (Prov. 28:20, *Da*). Un homme

fidèle (d'actes loyaux, *NW*) est celui qui se hâte de servir Jéhovah et travaille surtout pour obtenir des trésors spirituels.

Le fait d'amasser des trésors spirituels se révélera bien plus rémunérateur, dans le présent et dans l'avenir, que celui d'accumuler des richesses matérielles pour assurer notre sécurité. Jésus l'a souligné quand il a dit: « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. » — Mat. 6:19, 20.

Jésus ne condamnait pas la pratique de l'épargne. Ce qu'il recommandait à ses disciples, c'était de ne pas amasser d'une manière sordide des richesses matérielles et mettre en elles leur confiance. Ce ne sont pas les trésors terrestres qui apportent des bienfaits éternels; ce sont les trésors célestes, comme l'approbation de Dieu. Par la mort, celui qui aime l'argent est privé de son argent, laissant celui-ci à la disposition de quelqu'un d'autre. L'argent ne peut sauver. « Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » — Luc 12:21.

LA BONNE ATTITUDE A L'EGARD DE L'ARGENT

Tant que l'actuel système de choses subsistera, il faudra de l'argent aux chrétiens pour subvenir à leurs besoins, pour se procurer certaines commodités de la vie moderne et élargir leur ministère. Etant donné les multiples choses qu'il leur permet d'acquérir, ils doivent faire preuve de maîtrise de soi, et avoir constamment une attitude convenable à son égard: Il devrait être pour eux un instrument et non en faire l'objet de leur amour.

L'apôtre Paul souligna la bonne attitude à l'égard des richesses dans son épître à Timothée. Après avoir mis en garde contre l'amour de l'argent, il admit que certains chrétiens étaient riches en biens matériels. Il ne les condamna pas et ne leur ordonna pas de se défaire de leurs richesses et de mener une vie de pauvreté, mais il les encouragea à garder une bonne attitude à cet égard. « Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions. Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité, et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la vie véritable. » (I Tim. 6:17–19). Les chrétiens qui gardent cette bonne attitude, quoique riches peut-être en biens matériels, n'aiment pas l'argent. Ils placent leur confiance en Dieu, et non pas dans leurs richesses. S'ils avaient à choisir entre les deux, ils renonceraient avec joie à leurs biens et choisiraient le service de Dieu.

Aucune somme d'argent ne peut se comparer au trésor que nous acquérons si, à l'instar de l'apôtre Paul, nous servons Jéhovah de toute notre âme. L'apôtre n'avait pas d'obligations financières lui imposant de fabriquer constamment des tentes, aussi passait-il tout son temps dans le ministère. Aujourd'hui aussi, il y a de nombreux chrétiens qui consacrent tout leur temps au ministère, en qualité de pionniers ou surveillants spéciaux dans la société du monde nouveau. Ayant la bonne attitude à l'égard de l'argent, ils considèrent les bénédictions spirituelles qu'ils reçoivent comme bien supérieures aux biens matériels qu'ils auraient pu acquérir s'ils avaient consacré la majeure partie de leur temps à une occupation profane.

Qu'une personne dispose de revenus substantiels ou modérés, ou bien qu'elle soit presque sans ressources, la règle qui doit gouverner son attitude est celle que Jésus-Christ a établie: « Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu. » (Mat. 6:33). Un chrétien qui a cette bonne attitude verra en l'argent un instrument et ne succombera jamais à l'amour pernicieux de l'argent qui mène à la ruine éternelle.

« Assemblez-vous, et je vous ferai savoir ce qui vous arrivera à la fin des jours. » — Gen. 49: 1, Da.

AUSSI étonnant que cela puisse vous paraître, le fait est que nous vivons « à la fin des jours ». Nous assistons à l'accomplissement d'une prophétie ancienne qui a même éveillé l'intérêt de l'organisation mondiale des Nations unies. En effet, le touriste visitant le siège de l'O.N.U. sur les rives du Hudson à New York, trouvera l'inscription suivante sur l'un des murs en marbre:

> Ils forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucilles. Une nation ne s'élèvera plus contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre.

Comme la source de cette citation n'est pas indiquée, peu de gens se rendent compte, en la regardant, qu'elle est tirée de la prophétie d'Esaïe, dans la sainte Bible. Mais ce qui retient notre attention pour la présente étude, c'est qu'Esaïe prophétisa que ces choses se produiraient à la fin d'une période de temps.

[2] Pour vous permettre de voir à quel moment cette prophétie biblique doit se réaliser, nous la citons ici in extenso:

> Il arrivera, à la fin des jours, que la montagne de la maison de Jéhovah sera établie au sommet des montagnes et élevée au-dessus des collines, et toutes les nations y afflueront. Et des peuples nombreux viendront et diront: « Venez et montons à la montagne de Jéhovah, à la montagne du Dieu de Jacob; il nous instruira de ses voies et nous marcherons dans ses sentiers. » Car de Sion sortira la loi, et la parole de Dieu de Jérusalem. Il sera l'arbitre des nations et le juge des peuples nombreux; ils forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucilles. Une nation ne s'élèvera plus contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre. — Is. 2:2–4, *AC*.

[3] Or, si aujourd'hui il existe un peuple composé de gens de nombreuses nationalités qui ne s'élèvent plus les uns contre les autres et qui n'apprennent plus la guerre, il faudrait en déduire que cette prophétie s'accomplit et, partant, que nous sommes arrivés à « la fin des jours », c'est-à-dire, des jours du présent monde déchiré par des guerres. Dans ce cas, un monde sans guerres serait proche et le peuple en question en serait la démonstration vivante.

[4] Existe-t-il un tel peuple? Selon Esaïe, il s'agirait d'un peuple qui adore le Dieu dont le nom est mentionné trois fois dans la prophétie. Ce nom est Jéhovah, aussi le peuple en question doit-il logiquement être composé de témoins de Jéhovah. S'il est un peuple qui exalte le culte de Jéhovah « au sommet des montagnes » et « au-dessus des collines », c'est bien les témoins de Jéhovah. Des gens de « toutes les nations », « des peuples nombreux », affluent des quatre coins du monde pour s'unir dans le culte de Jéhovah, le seul vrai Dieu vivant, et devenir ses témoins. Ils obéissent au commandement prophétique rapporté par Esaïe en ces termes: « Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah; c'est moi qui suis Dieu! » — Is. 43:12, *AC*.

[5] Examinons l'annuaire des témoins de

1. En quelle période de temps vivons-nous, et quelle prophétie ancienne s'accomplit actuellement?

2, 3. a) Selon Esaïe, quand sa prophétie devait-elle se réaliser? b) Si cette prophétie s'accomplit de nos jours, à quelle époque sommes-nous arrivés?

4. Quel peuple attire les regards à l'heure actuelle, et à quel commandement prophétique obéit-il?

5. D'après l'annuaire de ce peuple, qu'a fait celui-ci l'année dernière pour inviter les hommes à adorer Jéhovah?

Jéhovah (*Yearbook* de 1962, publié en anglais). La liste des pays où ils ont des assemblées comporte 188 noms, allant d'Aden à Zanzibar. Si nous consultons le tableau de chiffres présentés aux pages 34–41, indiquant en détail l'activité de leur organisation dans tous ces pays, nous remarquerons qu'au cours de leur dernière année de service, les témoins de Jéhovah avaient, en moyenne, 884 587 proclamateurs actifs chaque mois. Ces proclamateurs visitent les foyers des hommes de toute race, de toute nationalité, de toute croyance et de tous les rangs sociaux, pour leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Jéhovah et de son Roi intronisé, Jésus-Christ. L'année dernière, ils ont consacré 132 695 540 heures à la prédication de ce Royaume, en plus de 150 langues. On voit donc qu'ils passent beaucoup de temps à inviter les hommes à adorer Jéhovah.

[6] En décembre 1958 et au début de 1959, des millions de gens dans le monde entier eurent l'occasion de lire un imprimé de quatre pages, dont les témoins diffusèrent 72 348 403 exemplaires en 53 langues. Il parlait d'une Résolution adoptée par les témoins de Jéhovah à l'occasion d'une assemblée internationale qui eut lieu au Yankee Stadium et aux Polo Grounds de New York. Le vendredi 1er août 1958, 194 418 témoins, représentant 123 pays, adoptèrent cette Résolution par acclamation et avec enthousiasme. Entre autres, ils prirent la résolution de continuer à vivre en harmonie avec la prophétie d'Esaïe 2: 4, et ils reconnurent que cette prophétie trouvait en eux son accomplissement.

[7] Jusqu'à ce jour, en dépit des conflits politiques et religieux entre les nations du monde, les témoins de Jéhovah n'ont pris aucune part aux préparatifs de guerre et ils n'ont pas levé l'épée contre leurs frères chrétiens dans d'autres nations. Ils n'apprennent plus la guerre, malgré que leur organisation mondiale s'accroît de plusieurs dizaines de milliers de personnes tous les ans. C'est de Jéhovah que cela est venu et c'est une preuve éloquente que nous sommes arrivés à « la fin des jours ».

[8] Pour nous en assurer davantage encore, examinons une autre prophétie concernant ce qui se produirait « à la fin des jours ». Elle fut donnée par un prophète qui est mentionné dans la prophétie précitée d'Esaïe. En effet, selon Isaïe 2: 3 (*AC*), les peuples qui chercheraient aujourd'hui à adorer le vrai Dieu, diraient: « Venez et montons à la montagne de Jéhovah, à la montagne du Dieu de Jacob. » Qui était ce Jacob qui avait Jéhovah pour Dieu? Et que prophétisa-t-il concernant « la fin des jours »?

[9] Jacob était originaire de la région de l'Asie du Sud-Ouest que nous appelons le Proche-Orient. Pendant une vingtaine d'années, il habita la Syrie, où il devint le père de douze enfants. Mais au moment où il prononça la prophétie qui nous intéresse concernant notre époque, il résidait en Egypte, pays faisant partie actuellement de la République arabe unie. Jacob fut le fils d'Isaac et le petit-fils d'Abraham. Il passa presque toute sa vie avec son père et son grand-père dans un pays partagé à l'heure actuelle entre la Jordanie et Israël. Il passa les seize dernières années de sa vie avec toute sa famille comme un résident étranger en Egypte.

[10] Tous les habitants actuels de la terre devraient s'intéresser à Jacob. Pourquoi? A cause de ce que Dieu lui révéla par une vision merveilleuse. Jacob venait de quitter son père Isaac à Beer-Schéba et voyageait vers le nord pour se rendre en Syrie, où il allait se marier. En cours de route, il coucha à la belle étoile dans un champ près de Béthel (auj. Beitîn, en Jordanie). Pendant la nuit, il eut un songe et vit une échelle qui reliait le ciel à la terre. En haut de l'échelle se tenait Dieu, qui déclara à Jacob:

6. Quelle Résolution des millions de gens lurent-ils en 1958 et en 1959, et quel en est l'un des points saillants?
7. Comment les témoins de Jéhovah ont-ils vécu conformément à cette prophétie, et qu'est-ce que cela prouve?
8. Pour nous en assurer davantage encore, quel autre prophète mentionné dans Esaïe 2: 3 pouvons-nous consulter, et quelles questions se posent à son sujet?
9. Où ce prophète passa-t-il sa vie?
10,11. a) Pourquoi toutes les familles de la terre devraient-elles s'intéresser à Jacob? b) A quel groupe de prophètes Jacob fut-il associé?

« Je suis Jéhovah, le Dieu d'Abraham, ton père, et le Dieu d'Isaac. Cette terre sur laquelle tu es couché, je te la donnerai, à toi et à ta postérité. Ta postérité sera comme la poussière de la terre; tu t'étendras à l'occident et à l'orient, au septentrion et au midi, et toutes les familles de la terre seront bénies (se béniront, *Jé, NW*) en toi et en ta postérité. » — Gen. 28:13,14, *AC*.

11 Etant donnée cette promesse divine, quiconque voudra se bénir sur la terre, quelle que soit la famille à laquelle il appartient, devra le faire par une « postérité » ou descendant de Jacob. Plus tard, Jéhovah Dieu changea le nom de Jacob en celui d'Israël; la Bible l'appelle tantôt Jacob, tantôt Israël. A l'exemple d'Abraham et d'Isaac, Jacob devint un prophète de Jéhovah. Le Psaume 105:14,15 qualifie Jacob de prophète. Après avoir parlé des pérégrinations des trois patriarches dans la Terre promise et décrit la protection que Jéhovah Dieu leur accorda, ce psaume déclare: « Il ne permit à personne de les opprimer, et il châtia des rois à cause d'eux: Ne touchez pas à mes oints, et ne faites pas de mal à mes prophètes. »

12 Naturellement, chaque fois que Jacob répéta aux membres de sa famille la promesse divine qu'il avait reçue à Béthel, il faisait fonction de prophète. Mais c'est sans aucun doute par les paroles d'adieu que Jacob adressa à ses fils et à ses petits-fils qu'il affirma le mieux sa fonction de prophète. En l'an 1712 av. J.-C., à son lit de mort, Jacob convoqua ses douze fils dans sa chambre pour leur adresser ses dernières paroles. Pendant qu'il leur parlait, il était assis sur son lit, les pieds pendant en dehors. Il venait de bénir ses petits-fils, Manassé et Ephraïm, les fils de Joseph, le onzième fils de Jacob. A l'époque, Joseph était le premier ministre de l'Egypte, le chef des serviteurs du pharaon. — Gen. 48:1–22.

13 Pour transmettre ses derniers messages à ses douze fils, Jacob employa le style poétique des prophètes hébreux car, tout comme Abraham et Isaac, Jacob était un Hébreu. Sa poésie ne s'exprime pas par une rime à la fin des vers ou par une série de sons redoublés. Le rythme de sa poésie réside en une répétition de pensées ou d'idées parallèles. Dans un vers, par exemple, il se réfère à lui-même sous le nom de Jacob et dans le vers suivant sous celui d'Israël. Cette poésie prophétique n'est pourtant pas simplement ce qu'on appelle des vers blancs, c'est-à-dire des vers non rimés. La poésie hébraïque consiste en des vers exprimant des idées parallèles qui développent en réalité le sens de la pensée centrale. Nous aurons l'occasion de le constater au cours de notre examen de la prophétie que Jacob prononça sur son lit de mort.

12. En quelle occasion Jacob affirma-t-il le mieux sa fonction de prophète?

13. En quel style Jacob s'exprima-t-il dans sa dernière prophétie?

UNE PROPHETIE FAITE AU LIT DE MORT

14 La description de ce qui s'est passé chez Jacob, en Egypte, quand le patriarche était sur son lit de mort (en 1712 av. J.-C.), est consignée dans la Genèse, au chapitre 49. L'esprit de Dieu inspira Jacob à cette occasion et il parla en qualité de témoin et de prophète de Jéhovah. Les deux premiers versets de ce chapitre l'indiquent. Les voici, dans la *version Darby:* « Et Jacob appela ses fils, et dit:

Assemblez-vous, et je vous ferai savoir
ce qui vous arrivera
à la fin des jours.
Réunissez-vous, et écoutez, fils de Jacob;
écoutez Israël, votre père. »

15 Remarquez le parallélisme poétique entre 1) « Réunissez-vous » et « Assemblez-vous »; 2) « et écoutez » et « je vous ferai savoir »; 3) « et écoutez » et « écoutez »; 4) « Israël, votre père » et « fils de Jacob ». Tout au long de la prophétie de Jacob, nous aurons l'occasion de remarquer ce parallélisme ou redoublement poétique de pensées ou d'expressions voisines. Cette structure sert à étendre la pensée, à en élargir le sens et à la préciser.

14. Quelle force inspira Jacob, et qu'indiquent à ce sujet les deux premiers versets de Genèse chapitre 49?

15. Quelle caractéristique de la poésie hébraïque peut-on remarquer dans l'exorde de la prophétie de Jacob?

16 Jacob, près de mourir, regardait bien au-delà de l'époque des douze fils qui l'écoutaient si attentivement. Le patriarche voyait beaucoup plus loin que le temps où les familles de ses douze fils constitueraient douze tribus unies au sein d'une seule nation, appelées par le nom de leur ancêtre commun, Jacob ou Israël, et installées en Palestine, la Terre promise. Il attendait le jour où il y aurait une nouvelle nation, une nation spirituelle composée du peuple élu de Dieu, un Jacob ou Israël spirituel.

17 En tant qu'ancêtre commun de toute la nation de l'Israël naturel ou de l'Israël selon la chair, Jacob en était le fondement principal. Ses douze fils en étaient les fondements secondaires, ou douze piliers posés sur Jacob. Israël tout entier, une nation de frères, reposait sur ces douze piliers.

18 Il en est un peu de même de l'Israël spirituel, l'« Israël de Dieu », comme l'un de ses membres inspirés l'a appelé bien plus tard (Gal. 6:16). En effet, comme l'ancienne nation d'Israël constituait une immense assemblée ou église adorant le Dieu de Jacob, Jéhovah, de même l'Israël spirituel est une grande assemblée ou église consacrée au culte du même Dieu. Le Seigneur Jésus-Christ correspond au patriarche Jacob car il est le fondement de l'assemblée ou église de l'Israël spirituel. C'est ce que Jésus a montré par les paroles suivantes qu'il a adressées à l'un de ses douze apôtres: « Tu es Pierre; et sur ce roc je bâtirai mon assemblée. » (Mat. 16: 18, *Da*). En bâtissant cette église ou assemblée sur lui-même, Jésus se sert des douze apôtres, qui correspondent aux douze fils de Jacob. Dans le dernier livre de la Bible, ils sont appelés les « douze apôtres de l'Agneau » (Jésus-Christ) et leurs noms sont inscrits sur les douze fondements de la nouvelle Jérusalem. Mais les noms des « douze tribus des fils d'Israël » sont inscrits sur les douze portes de cette ville. — Apoc. 21:12–14.

19 La nouvelle Jérusalem glorieuse représente la classe dirigeante céleste. Elle se composera de 144 000 disciples éprouvés et fidèles de l'Agneau, Jésus-Christ. Ils sont marqués du sceau par l'esprit saint de Dieu et ils restent marqués de ce sceau jusqu'à la fin de leur épreuve terrestre. Apocalypse 7:4–8 parle d'eux et les représente comme constituant les douze tribus de l'Israël spirituel. Les noms de ces tribus sont empruntés aux fils et aux petits-fils du patriarche Jacob. On remar-

16. Quel temps Jacob voyait-il prophétiquement?
17, 18. a) Sur quels fondements la nation d'Israël reposait-elle? b) Quelle correspondance peut-on faire entre ces fondements et ceux de l'Israël spirituel?

19. Qui compose la classe dirigeante céleste, et quelle description en est donnée dans Apocalypse 7:4–8?

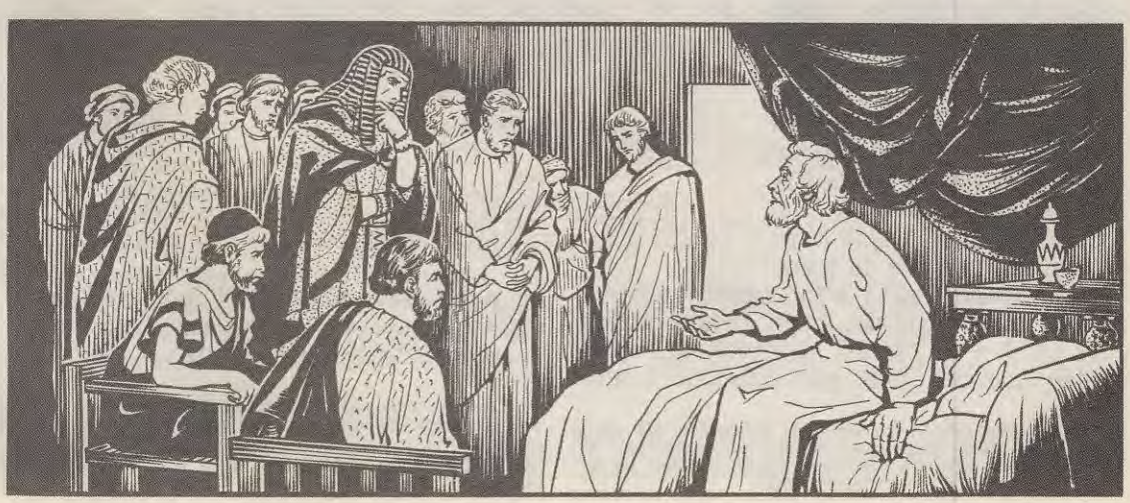

quera dans quel ordre ce chapitre les énumère:

> Et j'entendis [c'est l'apôtre Jean qui parle] le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau, cent quarante-quatre mille, de toutes les tribus des fils d'Israël:
>
> [1] de la tribu de Juda, douze mille marqués du sceau;
>
> [2] de la tribu de Ruben, douze mille;
>
> [3] de la tribu de Gad, douze mille;
>
> [4] de la tribu d'Aser, douze mille;
>
> [5] de la tribu de Nephthali, douze mille;
>
> [6] de la tribu de Manassé, douze mille;
>
> [7] de la tribu de Siméon, douze mille;
>
> [8] de la tribu de Lévi, douze mille;
>
> [9] de la tribu d'Issacar, douze mille;
>
> [10] de la tribu de Zabulon, douze mille;
>
> [11] de la tribu de Joseph, douze mille;
>
> [12] de la tribu de Benjamin, douze mille marqués du sceau.

[20] Cette liste ne suit pas l'ordre de naissance des fils du patriarche Jacob ou Israël. En outre, le nom de Dan, le cinquième fils de Jacob n'y figure pas; il est remplacé par celui de Manassé, un petit-fils de Jacob. Nous examinerons plus tard la question de savoir s'il y eut quelque chose dans l'histoire de la tribu de Dan qui motiva son remplacement ici par celle de Manassé. Quoi qu'il en soit, ce passage de l'Apocalypse conserve le chiffre douze comme étant le nombre des tribus de l'Israël spirituel. Il est également à remarquer que les noms cités sont ceux de onze des fils de Jacob et d'un de ses petits-fils, l'un des fils de Joseph. Notons aussi que chaque tribu a le même nombre de membres. Aucune d'elles n'est numériquement supérieure aux autres. Ainsi, l'organisation tout entière de l'Israël spirituel est représentée comme étant parfaitement équilibrée, chaque tribu mettant encore une fois en relief le nombre douze.

[21] Lorsque Jacob prononça sa prophétie sur son lit de mort, lui non plus ne s'adressa pas à ses fils d'après l'ordre dans lequel leurs quatre mères les avaient mis au monde. En effet, les douze fils eurent pour mère Léa, la première femme de Jacob, Zilpa, la servante de Léa, Rachel, la seconde femme du patriarche, et Bilha, la servante de Rachel. Mais ils eurent tous Jacob pour père, aussi ce dernier pouvait-il les appeler « fils de Jacob » et s'appeler lui-même « Israël, votre père ».

[22] Jacob convoqua ses douze fils pour leur raconter ce qui leur arriverait, ou ce qui arriverait à ceux qu'ils préfiguraient, « à la fin des jours ». Or, nous vivons « à la fin des jours » terrestres de l'Israël spirituel, peu de temps avant que le petit reste des 144 000 membres de cette nation rejoigne le Fils de Dieu, l'Agneau Jésus-Christ, dans la nouvelle Jérusalem céleste. Il s'ensuit que les paroles que Jacob adressa à ses douze fils il y a plus de trois mille six cents ans, s'appliquent en réalité au petit reste de l'Israël spirituel qui se trouve encore sur la terre à cette époque — merveilleuse entre toutes — de l'his-

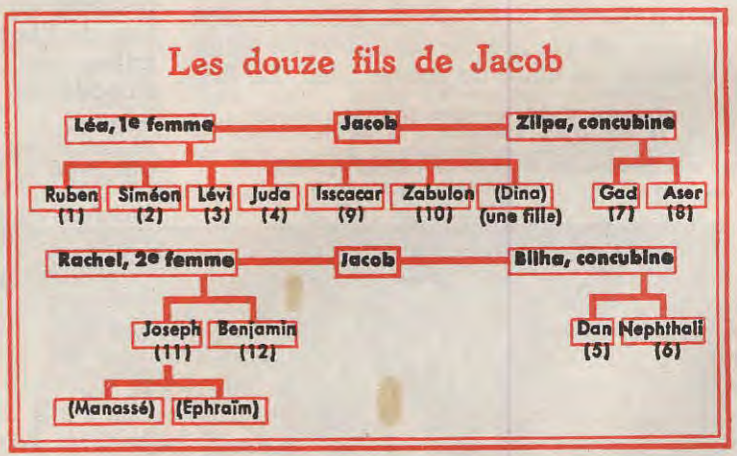

20. a) Que remarque-t-on à propos de l'ordre des noms dans cette liste, mais quel chiffre est conservé? b) Qu'y a-t-il de commun entre ces tribus, et quel en est l'effet sur toute cette organisation?

21. Dans sa prophétie, Jacob suivit-il lui-même l'ordre de naissance de ses fils, et comment pouvait-il les appeler?

22. A qui la prophétie de Jacob s'applique-t-elle en réalité, et qui devrait également s'y intéresser?

toire humaine. Et comme ce reste fait partie de la « postérité [spirituelle] d'Abraham » par laquelle toutes les nations et familles de la terre doivent encore se bénir éternellement, toute personne désireuse de se bénir ainsi devrait s'intéresser aux paroles prononcées par Jacob sur son lit de mort et prendre plaisir à les examiner avec nous.

RUBEN

[23] Se servant du parallélisme poétique, Jacob prophétisa d'abord au sujet de Ruben, son premier-né, que lui donna la Syrienne Léa, sa première femme mais non celle qu'il préférait. Quand Ruben vint au monde, Léa s'exclama: « Voyez, un fils! » C'est là le sens du nom Ruben. En tant que fils premier-né de Jacob, Ruben possédait les droits d'aînesse. Il avait droit à deux parts de l'héritage de son père Jacob. A présent, il s'agissait de savoir si Ruben prendrait effectivement possession de ces droits. En qualité de chef de famille, le patriarche Jacob avait fait fonction de prêtre de Jéhovah en faveur de toute sa famille. Il avait offert des sacrifices sur l'autel domestique, dit des prières et donné l'instruction religieuse. Etant le père, il avait également agi comme le directeur de toute la famille et de ses serviteurs, de son bétail et de ses biens. Qui hériterait de ces privilèges?

[24] A la mort de leur père commun, les douze fils ne devaient pas se diviser en douze familles et aller chacun de son côté; ils devaient rester ensemble et former un seul peuple, une seule nation. Mais qui allait servir comme prêtre auprès de ce peuple ou de cette assemblée? Qui allait y occuper la position de dirigeant? Ces privilèges qui revenaient normalement au premier-né, seraient-ils confiés à Ruben sous l'inspiration de l'esprit de Dieu? Ces questions nous incitent à écouter les paroles suivantes de Jacob aussi attentivement que le firent ses douze fils au moment où il les prononça:

« Ruben, tu es mon premier-né,
ma force, et le commencement de ma vigueur,
prééminent en dignité, et prééminent en force!
Bouillonnant comme les eaux, tu n'excelleras pas,
car tu es monté sur la couche de ton père;
tu l'as alors profanée.
Il est monté sur mon lit! » — Gen. 49: 3, 4, *Da.*

[25] Avant sa nuit de noces passée avec Léa, sa première femme, Jacob n'avait jamais eu des rapports avec une femme. Son pouvoir de reproduction était intact, bien qu'à cette date (1774 av. J.-C.) il fût dans sa quatre-vingt-quatrième année. Son dernier enfant, un fils, ne naquit que plus de treize ans après. Aussi pouvait-il appeler Ruben, son premier-né, « ma force, et le commencement de ma vigueur ». Ruben aurait dû être le meilleur fils de la famille, un fils digne d'une double part de l'héritage (Deut. 21:17). Par rapport à ses frères, il aurait dû être prééminent à tout point de vue.

[26] Dans l'ordre naturel des choses, Ruben serait « prééminent en dignité, et prééminent en force ». L'expression « prééminent en dignité » désigne, semble-t-il, le sacerdoce. Normalement, les hommes de la tribu de Ruben seraient les prêtres de la na-

23. Quelle fut l'origine du nom du premier fils de Jacob, et quelles questions se posaient quant à sa position de premier-né?
24. Que devaient devenir les douze familles après la mort de Jacob, et quelles questions seraient tranchées par les paroles que le patriarche allait adresser à Ruben?

25, 26. a) En quels termes Jacob souligna-t-il que Ruben était son premier-né, et de quoi ce dernier aurait-il dû se montrer digne? b) Que signifient les expressions « prééminent en dignité » et « prééminent en force »?

tion. L'expression « prééminent en force » se rapporterait au gouvernement ou à la royauté, si un jour ce peuple devenait un royaume. La dignité de la prêtrise de Jéhovah Dieu aurait dû revenir à Ruben et la force du gouvernement ou du royaume reposerait normalement sur ses épaules. Mais que prophétisa Jacob à ce sujet, et sa prophétie s'est-elle accomplie?

[27] Jacob rappela un incident dans la vie de Ruben qui allait le priver des trois privilèges auxquels il avait normalement droit: celui du droit d'aînesse, celui du sacerdoce et celui du gouvernement. Ruben avait déshonoré son père. Il s'était rendu coupable d'inceste avec Bilha, la concubine de son père et la servante de Rachel, la femme bien-aimée de Jacob. Il commit cet acte peu après la naissance de Benjamin, laquelle avait provoqué la mort de Rachel. La Bible ne précise pas si Ruben viola Bilha pour l'empêcher de devenir la favorite de Jacob au détriment de Léa, sa mère, ou s'il le fit simplement sous le coup de la passion. Le récit déclare, sans aucun autre détail: « Pendant qu'Israël habitait cette contrée, Ruben alla coucher avec Bilha, concubine de son père. Et Israël l'apprit. » La version grecque des Ecritures hébraïques dite la *Septante,* ajoute les mots suivants: « Et c'était mal à ses yeux. » — Gen. 35:22; *LXX* (Thomson).

[28] Au moment où Ruben commit cette offense sérieuse contre son père Jacob et contre la mère de ses demi-frères Dan et Nephthali, il ne fut pas renié et rejeté. Mais à présent, une cinquantaine d'années plus tard, le péché de ce fils premier-né allait retomber sur lui (Nomb. 32:6, 23, *Li*). Sous l'inspiration divine, son père mourant l'informa des conséquences de son acte honteux. Il lui dit: « Tu n'excelleras pas. » Ainsi, Ruben cessa d'être « prééminent en dignité, et prééminent en force » et il fut dépouillé de son droit d'aînesse lui donnant une part double de l'héritage de son père. Pourquoi? Parce que, « bouillonnant comme les eaux », il s'était montré instable, ou turbulent et impétueux comme les eaux bouillonnantes qui auraient rompu un barrage et ravagé une vallée. Une conduite licencieuse et irréfléchie qui ne tient pas compte des conséquences, ne sied pas à la prééminence. Ruben aurait dû savoir se maîtriser. Il aurait dû respecter la dignité de son père et l'honneur des deux fils de Bilha, la concubine de son père.

[29] Ruben avait profané le lit conjugal de son propre père. Son cas ressemble un peu à celui qui s'est produit bien plus tard dans l'assemblée chrétienne de Corinthe, en Grèce. Là, l'apôtre Paul dut exclure un homme se disant chrétien qui avait couché avec la femme de son père (I Cor. 5:1–13). Trouvant, sans doute, qu'il était déplaisant de s'étendre davantage sur la conduite honteuse de Ruben, Jacob acheva son jugement prophétique prononcé contre son fils premier-né par ces paroles: « Il est monté sur mon lit! » A cause de l'immoralité de Ruben, ses fils, voire toute sa tribu, allaient en subir les conséquences. Elles sont décrites dans I Chroniques 5:1, 2, *Jé:*

[30] « Fils de Ruben, premier-né d'Israël. Il était en effet le premier-né; mais quand il eut violé la couche de son père, son droit d'aînesse fut donné aux fils de Joseph, fils d'Israël. Le groupement de Ruben perdit le droit d'aînesse, car Juda prévalut sur ses frères, ayant le prince issu de lui, et Joseph ayant le droit d'aînesse. »

[31] Ruben perdit les privilèges de surveillance qu'il aurait dû normalement avoir dans la nation d'Israël parce qu'il avait déshonoré sa position de premier-né. Au-

---

27. Quel incident Jacob rappela-t-il qui allait priver Ruben de ses privilèges?

28. a) Quand le péché de Ruben retomba-t-il sur lui, et quelles en furent les conséquences pour lui? b) A quoi le comportement de Ruben ressemblait-il, et comment aurait-il dû agir?

29, 30. a) Quel cas ressemblant à celui de Ruben se produisit bien plus tard à Corinthe? b) Qui subit les conséquences de l'immoralité de Ruben, et comment?

31, 32. a) Peut-on dire que les descendants de Ruben excellèrent ou se distinguèrent en Israël? b) Quel fut leur comportement au temps du juge Barak et quand le royaume septentrional fut vaincu par les Assyriens?

cun descendant de Ruben ne devint juge, prophète ou chef en Israël. Lorsque les douze tribus d'Israël s'établirent en Terre promise au quinzième siècle avant Jésus-Christ, Ruben reçut un territoire à l'est du Jourdain et de la mer Morte. Plus tard, quand Israël dut combattre près des « eaux de Meguiddo » pour se libérer de l'oppression du roi cananéen Jabin et de son général Sisera, les Rubénites ne volèrent pas au secours du juge Barak et de la prophétesse Débora. Le chant triomphal de Barak et de Débora prend acte de cette défaillance de la part des Rubénites, en ces termes: « Aux divisions de Ruben, grandes considérations de cœur! (...) Galaad [à côté du territoire de Ruben] est demeuré au-delà du Jourdain. » — Juges 5:15,17, *Da*.

32 Des siècles plus tard encore, lorsque le royaume septentrional d'Israël fut vaincu par les Assyriens, les Rubénites furent parmi les premiers captifs emmenés en Assyrie (I Chron. 5:26). Vraiment, la tribu de Ruben n'excella pas parmi les tribus d'Israël.

33 Dans la vision qu'eut Ezéchiel de la division du pays, figurant la distribution des terres dans le monde nouveau gouverné par le Royaume de Dieu, la portion attribuée à Ruben n'est pas située à côté de la « portion sainte » où se trouvent le temple de Jéhovah, la ville de Jéhovah-Shamma et le territoire du prince ou chef. Au nord de la portion sainte se trouve le territoire de Juda et celui de Ruben est situé au nord de Juda. — Ezéch. 48:6-22.

34 Il n'est donc pas étonnant que dans la vision qu'eut l'apôtre Jean des douze tribus de l'Israël spirituel marquées du sceau, la tribu de Ruben ne soit pas mentionnée en premier lieu mais se trouve en deuxième position, après la tribu de Juda (Apoc. 7:5; voir § 19). Ainsi, la prophétie de Jacob rappelle à ceux qui font partie des 144 000 Israélites spirituels que Ruben perdit des privilèges précieux parce qu'il ne montra pas le bon exemple de fidélité en tant que surveillant parmi le peuple élu de Jéhovah Dieu.

35 Tout Israélite spirituel, voué et baptisé, qui aurait une conduite licencieuse et instable et qui se précipiterait comme des eaux bouillonnantes dans le péché de l'adultère ou de la fornication, devra inévitablement supporter les conséquences de son immoralité. Même s'il se repent sincèrement, sa réputation sera marquée d'une tare ineffaçable. Il aura été un mauvais exemple pour le troupeau de Dieu. Comme le membre de l'assemblée de Co-

33. Dans la vision qu'eut Ezéchiel de la distribution des terres sous le Royaume de Dieu, où se trouvait le territoire de la tribu de Ruben?

34. Que ne trouvons-nous pas étrange dans la vision des 144 000 qui sont marqués du sceau, et qu'est-il rappelé à la mémoire de ces derniers?

35. Une conduite licencieuse comme celle de Ruben aurait quelles conséquences pour un Israélite spirituel, et comment cela est-il démontré dans le cas du chrétien immoral de Corinthe?

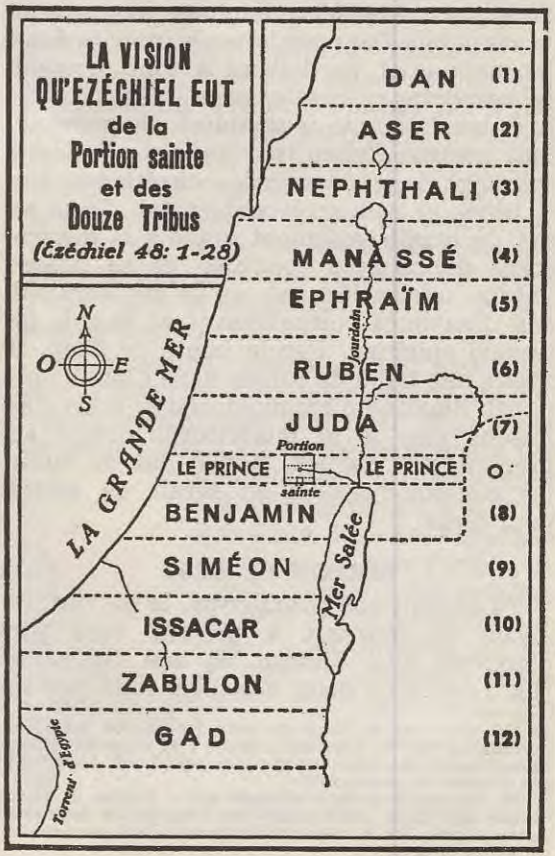

rinthe qui avait profané le lit conjugal de son père, il se peut qu'il soit exclu et réintégré plus tard par suite d'un repentir chrétien prouvé par sa tristesse. Cependant, après avoir été excommunié, ce Corinthien ne remplissait plus les conditions requises pour occuper la position exemplaire de surveillant dans l'assemblée chrétienne (II Cor. 7:9,10; 2:6–11). Il n'était plus irréprochable et ne pouvait être regardé comme un bon exemple pour le troupeau de Dieu, comme chaque surveillant doit l'être (I Tim. 3:1–4; Tite 1:5–9). Tout comme la tribu de Ruben, il n'était pas digne d'occuper une position de chef dans l'Israël spirituel.

[36] Le jugement humiliant prononcé contre Ruben par son père mourant constitue donc un avertissement solennel au petit reste des 144 000 membres de l'Israël spirituel qui se trouve encore sur la terre. Tous les 144 000 membres composent l'« assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux », et ils doivent à tout moment se comporter en conséquence (Héb. 12:23). A cause d'un acte inconsidéré, ils peuvent, tout comme Ruben, perdre des privilèges spéciaux dans l'assemblée chrétienne sur la terre, et cela irrévocablement. Dans ce cas, ce serait seulement grâce à la miséricorde divine et à condition de se laisser guérir spirituellement qu'ils ne seraient pas désavoués éternellement et bannis de l'Israël spirituel. Par la bonté de Dieu, il existe une tribu de Ruben dans l'Israël spirituel. Soyons-en reconnaissants; mais n'abusons pas de la miséricorde divine en prenant des risques. Ruben dut en subir les conséquences. Il en serait de même pour nous!

SIMEON ET LEVI

[37] Laissant son premier-né, le patriarche Jacob se tournait à présent vers son deuxième fils, Siméon, et son troisième fils, Lévi, tous deux mis au monde par sa première femme, Léa. Prophétisant toujours dans le style de la poésie hébraïque, le patriarche mourant déclara:

« Siméon et Lévi sont frères.
Leurs glaives ont été des instruments de violence.
Mon âme, n'entre pas dans leur conseil secret;
Ma gloire (mon cœur, *Jé*),
ne t'unis pas à leur assemblée!
Car dans leur colère ils ont tué des hommes,
et pour leur plaisir ils ont coupé les jarrets du taureau.
Maudite soit leur colère, car elle a été violente;
et leur furie, car elle a été cruelle!
Je les diviserai en Jacob,
et les disperserai en Israël. »
— Gen. 49:5–7, *Da.*

[38] Ces deux frères germains coopéraient ensemble, mais pour accomplir des œuvres mauvaises. Le nom Siméon signifie « entendre » dans le sens d'exaucer; celui de Lévi signifie « joint, attaché ».

[39] L'occasion particulière où leurs glaives servirent comme instruments de violence fut quand ils s'arrogèrent le droit de venger l'honneur de leur sœur germaine, Dina. Cela se produisit avant que Ruben, leur frère aîné, eût violé Bilha, la concubine de leur père. Jacob avait établi son camp devant la ville de Sichem, en Terre promise, et là le fils du prince de cette cité hévienne viola Dina. Les frères de Dina ourdirent une ruse pour venger l'honneur de leur sœur. Prétendant que Dina ne pouvait épouser le coupable parce qu'il n'était pas circoncis comme les Israélites, ils réussirent à faire circoncire tous les hommes de Sichem. Le troisième jour après, alors que les nouveaux circoncis souffraient tellement que tout mouvement leur était très pénible, Siméon et Lévi passèrent à l'action.

[40] « Les deux fils de Jacob, Siméon et Lévi, frères de Dina, prirent chacun leur épée, tombèrent sur la ville qui se croyait en sécurité, et tuèrent tous les mâles. Ils passèrent aussi au fil de l'épée [le prince] Hamor et Sichem, son fils; ils enlevèrent

36. a) Quel est le rang de tous les 144 000 membres de l'assemblée? b) Bien qu'il existe une tribu de Ruben dans l'Israël spirituel, de quoi les 144 000 ne doivent-ils pas abuser, et pourquoi?

37, 38. a) Quelle parenté existait entre Siméon et Lévi, et que signifient leurs noms? b) D'après les dernières paroles que Jacob leur adressa, en quoi avaient-ils collaboré ensemble?

39, 40. a) En quelle occasion Siméon et Lévi se servirent-ils de leurs glaives comme instruments de violence? b) Que dirent-ils à leur père pour se justifier?

Dina de la maison de Sichem, et sortirent. » D'autres fils de Jacob pillèrent la ville et emmenèrent les femmes et les enfants « parce qu'on avait déshonoré leur sœur ». Lorsque Jacob exprima sa désapprobation et réprimanda Siméon et Lévi, ils lui répondirent: « Traitera-t-on notre sœur comme une prostituée? » — Gen. 33:18 à 34:31.

41 Des années plus tard, quand Joseph, leur demi-frère, avait dix-sept ans, Siméon et Lévi désiraient le tuer parce qu'il était devenu le fils préféré de Jacob. Ni Ruben, leur frère aîné, ni Juda, le frère le plus âgé après eux, ne souhaitaient la mort de Joseph. Quant aux quatre fils que Jacob eut de deux concubines, ils s'entendaient bien avec Joseph ou, du moins, le toléraient. Issacar et Zabulon, plus jeunes encore, n'avaient de toute manière aucune voix au chapitre. Il semble donc que lorsque Joseph vint prendre des nouvelles de ses frères, qui étaient en déplacement près de la ville de Dothan, ce fut Siméon et Lévi qui « complotèrent de le faire mourir ». Juda les dissuada de le tuer mais Ruben revint trop tard pour les empêcher de vendre Joseph comme esclave à des marchands qui l'emmenèrent en Egypte (Gen. 37:2–36). Dans la suite, après que ses frères l'avaient retrouvé dans ses fonctions de premier ministre d'Egypte, Jacob apprit les circonstances de la disparition de son fils. Il se peut que Jacob eût également cet incident présent à l'esprit quand il parla des « instruments de violence » de Siméon et de Lévi.

42 Certes, Joseph était le premier-né de Rachel, la femme préférée de Jacob, néanmoins il n'était que le onzième fils du patriarche et il vint au monde plusieurs années après Siméon et Lévi. Si donc ces derniers n'avaient pas exercé violemment leur vengeance contre les habitants de Sichem sans l'autorisation de leur père, c'eût été peut-être eux qui eussent occupé la position de chef, à la place de Ruben. Cette position eût été offerte d'abord à Siméon, puis à Lévi. Mais le jugement prononcé à leur sujet par Jacob sur son lit de mort leur fit clairement comprendre qu'ils avaient perdu cette occasion.

43 Ainsi, le dernier jour de sa vie, Jacob se désolidarisa complètement de ceux qui avaient commis cet acte de violence contre la ville de Sichem. Le viol de Dina ne justifiait pas un tel massacre. L'âme de Jacob, qui était sur le point de mourir en Egypte, ne désirait nullement entrer dans le conseil secret de Siméon et de Lévi pour perpétrer de tels crimes. Le cœur de Jacob ne voulait pas s'unir à une assemblée de gens aussi violents. Avant d'achever sa vie, Jacob déclara qu'il ne partageait nullement la responsabilité collective de cette effusion de sang. Siméon et Lévi s'étaient laissé emporter par la colère; ils avaient agi arbitrairement en vengeant leur sœur sans d'abord consulter leur père. Leur crime avait ruiné la réputation de Jacob dans tout le pays de Canaan.

44 Néanmoins, Jacob n'allait pas maudire Siméon et Lévi maintenant, une cinquantaine d'années plus tard, juste avant de mourir. Mais s'il ne les maudit pas personnellement, cela ne l'empêcha pas de maudire leur colère, « car elle a été violente », et leur furie, « car elle a été cruelle ». Il ne pouvait approuver de tels défauts, même chez ses pro-

41. Que voulaient-ils faire à Joseph quand il avait dix-sept ans, et quand leur père apprit-il toute la vérité sur cette affaire?

42. S'ils n'avaient pas utilisé de la sorte leurs instruments de violence, quelle position Siméon d'abord et ensuite Lévi auraient-ils pu occuper?

43. Comment, le dernier jour de sa vie, Jacob montra-t-il qu'il ne partageait nullement la responsabilité collective de leur crime?

44. Que Jacob maudit-il, et quelle décision prit-il touchant l'avenir de Siméon et de Lévi?

pres fils et même s'ils avaient agi en faveur de sa propre fille. Il leur avait pardonné mais il n'était pas disposé à leur éviter les conséquences de leur acte. Il ne pouvait désigner ni l'un ni l'autre à la position de chef ou de gouverneur. Leurs tribus ne seraient pas rejetées d'Israël, mais elles seraient divisées et ne coopéreraient plus dans des œuvres de la colère et de la furie cruelle. Sous l'inspiration prophétique, Jacob prédit qu'elles auraient une place dans le pays que Dieu avait promis à lui et à ses descendants. Elles y trouvèrent leur place 239 ans plus tard, mais, comme Jacob l'avait prédit, elles n'occupèrent pas des territoires voisins.

45 En tant que prophète et héritier de la Terre promise, Jacob accorda à Siméon et à Lévi une part « en Jacob » mais non un territoire homogène. Jacob dispersa leurs deux tribus dans le pays. Non seulement elles seraient séparées l'une de l'autre mais encore chacune se trouverait morcelée. Quand le prophète Moïse bénit les tribus d'Israël, peu de temps avant leur traversée du Jourdain et leur entrée en Terre promise, il ne mentionna même pas le nom de Siméon (Deut. 33:16–23). La tribu de Siméon habita dans des îlots de territoire dispersés çà et là dans la grande région attribuée à Juda. Aucune de ces enclaves ne touchait la ville de Jérusalem, qui devint la capitale nationale. Lorsque les tribus cédèrent des cités aux prêtres lévites comme villes de refuge pour abriter le meurtrier involontaire, aucune d'elles ne fut cédée par la tribu de Siméon. Quarante-huit villes furent données aux prêtres et aux autres Lévites mais seulement treize d'entre elles le furent par les tribus de Juda, de Siméon et de Benjamin. Il faut en déduire que très peu de ville lévites se trouvaient dans le territoire occupé par la tribu de Siméon. — Josué 20: 7–9; 19:1–9; 21:3,4.

46 Ce ne fut pas d'après la prophétie de Jacob mais conformément à une instruction que Jéhovah donna ultérieurement au prophète lévite Moïse que la tribu de Lévi reçut l'honneur et le privilège du sacerdoce et du ministère au temple où l'on adorait Jéhovah. Par conséquent, les Lévites ne reçurent aucun héritage dans la Terre promise car en réalité, Jéhovah était leur héritage. On attribua ce qui aurait pu être leur territoire à la tribu de l'un des fils de Joseph. Ainsi, dans toute la nation d'Israël, il n'y avait que douze divisions tribales du territoire. Les douze tribus qui les occupaient cédèrent quarante-huit villes aux Lévites, où ces derniers pouvaient habiter quand ils ne servaient pas au temple de Jéhovah. Il en résulta que la tribu de Lévi fut dispersée encore plus que celle de Siméon car ses membres habitaient dans ces villes à travers tout le territoire d'Israël. Ce ne fut que lors des fêtes officielles et du jour des expiations que les Lévites se trouvaient tous réunis au temple de Jéhovah pour accomplir une bonne œuvre dans le service de Jéhovah. Ainsi, de façon merveilleuse, se réalisèrent les paroles suivantes que Jacob avait adressées à Siméon et à Lévi: « Je (...) les disperserai en Israël. »

47 La même disposition se retrouve dans la vision prophétique d'Ezéchiel, figurant la division des terres sous le Royaume de Dieu à venir. Les membres de la tribu de Lévi se trouvent dans la « portion sainte », autour du sanctuaire de Jéhovah. La tribu de Siméon est située au sud de la tribu de Benjamin, laquelle touche à la limite méridionale de la portion sainte (Ezéch. 48: 8–14, 22, 24). Ainsi, Siméon n'a pas de contact direct avec le gouvernement du pays. Et d'après la même vision, dans la ville de Jéhovah-Shamma (qui signifie « Jéhovah lui-même est là »), où se trouve le siège du gouvernement, les portes de Siméon et de Lévi ne se trouvent pas côte à côte. Celle de Siméon est la septième du côté du midi et celle de Lévi est la troi-

45. Conformément à la prophétie de Jacob, quelle part en Israël fut accordée à Siméon et à Lévi?
46. Grâce aux instructions divines données à Moïse, quels privilège et honneur les Lévites reçurent-ils, et comment cela leur permit-il de se réunir pour accomplir leur service?

47, 48. a) Comment la même disposition touchant Siméon et Lévi se retrouve-t-elle dans la vision d'Ezéchiel? b) Quel fait est souligné par la séparation systématique des deux frères?

sième vers le nord. — Ezéch. 48:31, 33; voir la carte à la page 415.

48 Cette séparation systématique de Siméon et de Lévi souligne le fait que Dieu désapprouve les frères ou d'autres personnes qui agissent de concert et sous le coup de la colère pour accomplir des œuvres violentes et cruelles.

49 Phinées, prêtre de la tribu de Lévi, montra qu'il avait compris ce fait par ce qu'il fit dans les plaines de Moab, en face de la Terre promise, de l'autre côté du Jourdain. Quand les Israélites se mirent à commettre l'idolâtrie et l'immoralité avec les filles de Moab, le prince Zimri, de la tribu de Siméon, amena effrontément une princesse païenne, Cozbi la Madianite, à travers le camp d'Israël et dans sa tente pour se livrer avec elle aux plaisirs de la chair. Phinées, le Lévite, approuva-t-il cette action parce qu'il s'agissait d'un Siméonite? Coopéra-t-il avec Zimri comme Lévi avait fait cause commune avec Siméon pour commettre un acte maudit? Absolument pas! Phinées fit irruption dans la tente et tua d'un coup de lance Zimri et son amie païenne. Ce zèle pour le culte de Jéhovah valut à Phinées une bénédiction divine. Il avait montré qu'il était un Lévite digne du sacerdoce. — Nomb. 25:1–15.

50 Dans la liste des douze tribus de l'Israël spirituel, Siméon figure en septième position et Lévi vient après lui (voir § 19). Certes, une seule tribu porte le nom de Lévi, mais cela ne veut pas dire que les 12 000 membres de cette tribu servent comme un sacerdoce pour tout l'Israël spirituel. Il ne peut en être ainsi car tous les 144 000 membres de cette nation sont des prêtres. A propos de la totalité des 144 000, il est écrit: «Ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant les mille ans.» (Apoc. 20:6, *NC*). Aussi, le nom de Lévi devrait-il nous rappeler autre chose que le sacerdoce, tout comme celui de Siméon.

51 A propos de Siméon et de Lévi, la prophétie prononcée par Jacob sur son lit de mort nous rappelle que l'emploi furieux et coléreux des instruments de violence tombe sous le coup d'une malédiction. Dans le passé, il se peut que les membres des tribus spirituelles de Siméon et de Lévi se soient servis de tels instruments de violence contre leurs semblables dans des combats militaires de ce monde ou même à titre personnel, pour se venger ou pour défendre le nom de leur famille. Mais à présent qu'ils sont devenus membres de l'Israël spirituel, ils délaissent de telles pratiques maudites car ils savent que «les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions» sont des «œuvres de la chair» et non «le fruit de l'esprit» de Dieu. — Gal. 5:19–22.

52 Nous possédons des preuves qu'il y a dix-neuf siècles, alors que les douze fondements apostoliques de la nouvelle Jérusalem étaient encore sur la terre, les chrétiens s'appliquaient à eux-mêmes les paroles prophétiques d'Esaïe 2:4, dont les Nations unies font aujourd'hui un emploi abusif. De même, ceux qui de nos jours feraient partie des tribus spirituelles de Siméon et de Lévi, voire même les membres du petit reste de toutes les douze tribus de l'Israël spirituel encore sur la terre, ont renoncé à l'usage des instruments de violence. Ils s'efforcent de vivre selon la prophétie susmentionnée, qui déclare: «Ils forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucilles. Une nation ne s'élèvera plus contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre.» (Is. 2:4, *AC*). On voit que les membres des tribus spirituelles de Siméon et de Lévi ont transformé leur personnalité. Bien qu'elles se trouvent côte à côte dans l'Israël spirituel, on peut avoir confiance qu'elles collaboreront ensemble sans danger pour les autres, car à présent elles obéissent aux

49. Comment Phinées, le prêtre, montra-t-il qu'il avait compris ce fait, et de quoi se montra-t-il digne?
50, 51. a) Que ne nous faut-il pas conclure de la présence dans l'Israël spirituel d'une tribu de Lévi, et pourquoi? b) Que nous rappelle la prophétie de Jacob relative à Siméon et à Lévi, et comment certains membres de l'Israël spirituel s'étaient-ils rendus coupables sous ce rapport?

52, 53. a) Qu'ont fait des instruments de violence les membres du reste de l'Israël spirituel se trouvant encore sur la terre? b) Les membres de quelles tribus peuvent travailler côte à côte sans danger, et pourquoi?

paroles suivantes consignées dans Romains 12:17–19:

53 « Ne rendez à personne le mal pour le mal. (...) Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère; car il est écrit: A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur [Jéhovah]. »

JUDA

54 En tant que quatrième fils que Jacob eut de Léa sa première femme, Juda était le prochain fils à qui son père mourant devait adresser la parole. Lui aussi s'attendait probablement à recevoir une réprimande car, sans le vouloir, il avait eu une affaire avec Tamar, son ancienne belle-fille. Cependant, Juda n'avait pas commis un adultère avec une « prostituée sacrée » ou hiérodule. Par une habile astuce, Tamar lui avait fait respecter un devoir qu'il négligeait d'accomplir envers elle d'après la loi du lévirat. En l'occurrence, Juda avait remplacé Schéla, le frère d'Er, le mari décédé de Tamar. Par suite, les jumeaux que Juda eut de Tamar ne furent pas issus d'une liaison adultère. Les Ecritures ne les mentionnent pas avec défaveur, au contraire, l'un des jumeaux devint un ancêtre de Jésus-Christ. Lorsque Boaz, un ascendant de Jésus, prit Ruth pour femme, le peuple lui dit: « Puisse la postérité que l'Eternel te donnera par cette jeune femme [Ruth] rendre ta maison semblable à la maison de Pérets, qui fut enfanté à Juda par Tamar. » — Ruth 4:12; Gen. 38:6–30.

55 Aussi, avant de mourir, Jacob n'avait aucune raison de revenir sur cette affaire et de faire des reproches à Juda. Sans doute Jacob se souvenait-il que Juda s'était opposé au meurtre de Joseph et avait tout fait pour préserver la vie et la liberté du frère de Joseph, Benjamin, s'étant même proposé pour être esclave en Egypte à la place de Benjamin (Gen. 37:26; 43:8–10; 44:18–34). S'exprimant donc dans le style poétique des prophéties hébraïques, Jacob allait régler à présent la question du gouvernement futur d'Israël. Il déclara:

« Toi, Juda, tes frères te loueront;
ta main sera sur la nuque de tes ennemis;
les fils de ton père se prosterneront devant toi.
Juda est un jeune lion.
Tu es monté d'auprès de la proie, mon fils.
Il se courbe, il se couche comme un lion,
et comme une lionne; qui le fera lever?
Le sceptre ne se retirera point de Juda,
ni un législateur [bâton de commandement,
n.m.] d'entre ses pieds,
jusqu'à ce que Shilo vienne;
et à lui sera l'obéissance des peuples.
Il attache à la vigne son ânon,
et au cep excellent le petit de son ânesse;
il lave dans le vin son vêtement,
et dans le sang des raisins son manteau.
Ses yeux sont rouges de vin,
et ses dents blanches de lait. » —
Gen. 49:8–12, *Da.*

56 Léa loua Jéhovah quand son quatrième fils vint au monde, aussi lui donna-t-elle le nom de Juda, qui signifie « loué, [objet de] louanges ». (Gen. 29:35.) Jacob ne changea pas ce nom et dans les paroles qu'il prononça sur son lit de mort à l'adresse de Juda, il en fit une nouvelle application. Les onze frères de Juda le loue-

54. Pourquoi Juda s'attendait-il probablement à une réprimande de la part de Jacob, mais comment son affaire avec Tamar se solda-t-elle sans opprobre pour Juda?

55. De quoi Jacob se souvenait-il sans doute relativement à Juda, et quelle question régla-t-il par les paroles qu'il prononça à propos de ce dernier?

56. Que signifie le nom Juda, et quelle application en fit Jacob à l'égard des frères et des ennemis de Juda?

raient à cause de ses qualités et des services qu'il rendrait à la nation. Bien entendu, ses ennemis ne le loueraient pas, ou pas de bon gré, car sa main serait sur leur nuque. A la guerre, il vaincrait ses ennemis, les ferait fuir ou les assujettirait.

[57] Quant aux frères de Juda, ils le loueraient non seulement par des paroles mais aussi par leur comportement vis-à-vis de lui. Les onze frères de Juda avaient tous le même père que lui mais cinq d'entre eux seulement étaient de la même mère, Léa. Ces frères devaient se prosterner non devant Ruben, le premier-né, mais devant Juda. Ils devaient le reconnaître comme leur dirigeant, supérieur à eux. A l'époque, Juda et ses frères se courbaient devant Joseph, le premier ministre du pharaon d'Egypte, où ils habitaient. Mais pour ce qui était des affaires intérieures des douze tribus d'Israël, tous les frères — y compris Joseph — devaient se prosterner devant Juda. Il va de soi que la prophétie parlait de la tribu de Juda et prédisait que le dirigeant devant lequel la nation se prosternerait, viendrait de cette tribu.

[58] Le passage suivant, rédigé plus tard, résume succinctement la situation: « Car Juda prévalut sur ses frères, ayant le prince issu de lui, et Joseph ayant le droit d'aînesse. » (I Chron. 5:2, *Jé*). C'est pourquoi, quand Jéhovah Dieu délivra les douze tribus d'Israël de l'Egypte, où elles étaient devenues des esclaves après la mort de Joseph, ce fut la tribu de Juda qui ouvrit la marche à travers le désert vers la Terre promise de Canaan (Nomb. 2:3; 10:12–14). Quand on envoya douze espions faire une reconnaissance de la Terre promise, Caleb, l'un des deux espions fidèles qui survécurent et pénétrèrent de nouveau en Canaan, représentait la tribu de Juda. Caleb eut une part active à la conquête du territoire attribué à la tribu de Juda (Nomb. 13:6,30; 14:6–10,38; Josué 15:13–20; 14:6–14). Lorsqu'on partagea la Terre promise, Juda reçut le premier lot (Josué 15:1, *Jé*). En outre, Jéhovah désigna la tribu de Juda pour commencer la conquête du pays de la promesse (Juges 1:1–8). De ce temps-là, le chef de la tribu de Juda était Salma, qui devint le trisaïeul de David (I Chron. 2:10,11; Ruth 4:20–22; Mat. 1:5,6). Le territoire de Juda en Terre promise s'étendait de la côte occidentale de la mer Morte jusqu'à la Méditerranée.

[59] La tribu de Juda était « comme un lion parmi les bêtes de la forêt ». (Michée 5:7.) Ce fut donc à juste titre que le patriarche Jacob déclara: « Juda est un jeune lion. » La dynastie permanente ou famille de rois de la nation d'Israël sortit de la tribu de Juda. Cette dynastie fut issue de David parce que Jéhovah Dieu conclut avec lui une alliance selon laquelle la royauté demeurerait éternellement dans sa famille. Au début, la tribu de Juda ressemblait peut-être à un jeune lion, à l'époque où le roi Saül, de la tribu de Benjamin, régnait en Israël et où David, le tueur de géants, n'était qu'un officier dans l'armée de Saül. Mais à cause de la désobéissance volontaire de Saül, Dieu décida de lui enlever la royauté en Israël. Ainsi, en 1070 av. J.-C., après la mort du roi Isch-Boscheth, fils de Saül, les douze tribus d'Israël prirent pour roi David, de la tribu de Juda.

[60] Ainsi s'accomplit sur une grande échelle la prophétie de Jacob selon laquelle les frères de Juda loueraient celui-ci et se prosterneraient devant lui (II Sam. 4:5 à 5:5). En général, le comportement de David, le chef national sorti de la tribu de Juda, était digne de louanges. Il devint une figure prophétique du Roi futur à qui appartiendrait l'obéissance de tous les peuples, d'après la prophétie de Jacob. Mieux, David devint l'illustre ancêtre du Roi prédit, Jésus-Christ; et le Christ hérita du roi David le droit de régner en Israël. — Luc 1:26–33.

57, 58. a) Comment les frères de Juda devaient-ils se prosterner devant lui, et pourquoi? b) Comment le rôle dirigeant de la tribu de Juda se voit-il même dans la conquête du pays de Canaan?

59. Comment la tribu de Juda ressembla-t-elle à un jeune lion?

60, 61. a) David porta-t-il dignement le nom de sa tribu, et quels rapports existent entre lui et Jésus-Christ? b) Où poursuivrons-nous notre examen de la prophétie de Jacob?

61 Mais nous poursuivrons notre examen de la prophétie de Jacob relative à Celui à qui appartiendra l'obéissance des peuples, dans l'article suivant intitulé « Ils régneront avec le « lion de la tribu de Juda ».

(Voir « La Tour de Garde » du 15 octobre 1962.)

Jamais trop jeune, jamais trop vieux

¶ Un témoin de Jéhovah se rendit dans un village du Sierra-Leone pour y prononcer une conférence publique. Le chef du village ordonna aux enfants, venus pour écouter le discours, de retourner chez eux parce qu'ils étaient trop jeunes pour le comprendre. Le Témoin, se souvenant que Jésus dit un jour, « laissez venir à moi les petits enfants », demanda qu'on leur permît de rester. A la fin de la conférence, un garçon de neuf ans posa de nombreuses questions auxquelles le Témoin répondit. Il donna à l'enfant un tract ainsi que son adresse. Ce jeune garçon rentra dans son village et montra le tract à son frère aîné racontant ce qu'il avait appris concernant le monde nouveau. Les deux frères se rendirent chez le Témoin pour lui demander de plus amples renseignements. Ils prirent des publications et se mirent à étudier la Bible. L'aîné accepta la vérité de la Parole de Dieu, se fit baptiser, et aujourd'hui, il travaille comme pionnier spécial dans une région où le besoin est grand. Le cadet a également pris position. Parmi tous les assistants à la conférence, seul ce garçon de neuf ans a compris ce qu'il entendait. Quelle erreur de la part du chef du village de vouloir renvoyer les enfants chez eux!

¶ Aux Pays-Bas, une dame de quatre-vingt-douze ans avait lu la Bible pendant toute sa vie sans jamais trouver quelqu'un pour la lui expliquer. Finalement, un témoin de Jéhovah se présenta chez elle et une étude biblique fut commencée. L'étude avait lieu deux fois par semaine. Comme la vieille dame était très sourde, les progrès étaient lents. Cependant, après deux ans (elle avait alors quatre-vingt-quatorze ans), elle se voua à Dieu. Elle a maintenant quatre-vingt-quinze ans et dernièrement, elle s'exclama: « Comme je suis heureuse de connaître la vérité! J'ai l'impression de vivre réellement pour la première fois de ma vie! »

Pas chez lui dans la chrétienté

En réponse à la question: « Qu'adviendrait-il si le Christ apparaissait parmi nous? », Ralph W. Sockman, ministre de l'Eglise du Christ dans la ville de New York, fit la déclaration suivante: « Le public veut une religion plus agréable que celle que le Christ en vint à donner. Jésus n'était pas un vendeur offrant le moyen de faire d'agréables arrangements sociaux et d'obtenir des succès financiers. Les foules, amies des sensations, les membres des églises, assidus aux offices et à l'esprit superficiel, le trouveraient décevant et cesseraient de l'écouter.

« Quel jugement le Christ porterait-il sur notre civilisation? Il dirait ce qu'il a dit à Jérusalem, la capitale de son pays: que nous ne connaissons ni ne pratiquons les choses qui appartiennent à notre paix véritable. Il condamnerait notre matérialisme immodéré qui nous aveugle sur les choses invisibles et éternelles. Il dénoncerait d'une manière cinglante notre nationalisme étroit, nos castes sociales et nos barrières raciales. Le Christ ne se sentirait pas chez lui dans nombre d'églises élevées en son nom parce que ces églises ont permis au cléricalisme et à l'amour du monde de ruiner la simplicité et la sincérité de son évangile originel. » — *Cosmopolitan,* décembre 1958.

LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE dans la balance

«UN EVEQUE POLONAIS DEFROQUE». Tel était le titre d'une dépêche de Varsovie (Pologne), parue dans le *New York Times* du 21 décembre 1961. Selon la nouvelle, l'intéressé, l'évêque Rode, «en dépit de la loi du célibat qui le liait, osa contracter mariage, encourant ainsi la peine d'excommunication portée par le droit canon». Auparavant, Rode s'était séparé de l'Eglise catholique romaine de Pologne, avait refusé de se soumettre au Vatican, bravé celui-ci en coopérant avec les communistes. Mais ce ne furent pas ces dernières raisons qui entraînèrent son excommunication; ce fut le fait qu'il se maria.

Au début de 1960, le pape actuel, Jean XXIII, en insistant de pareille façon sur le célibat des prêtres, exprima son chagrin de voir «certaines personnes parler beaucoup trop de la possibilité, voire de l'intérêt, pour l'Eglise catholique, d'abandonner ce qui a été pendant des siècles, et demeure encore, l'une des gloires les plus nobles et les plus pures de sa prêtrise».

Le célibat obligatoire des prêtres a-t-il un fondement scriptural? Quelle est son origine? Quelle a été son histoire? Si on l'examine attentivement, quel effet voit-on qu'il a et sur les prêtres et sur les laïques?

Cette institution ne trouve aucun appui dans les Ecritures. Les hommes fidèles du passé dont elles parlent se marièrent. Les prêtres lévites devaient se marier pour que leur lignée reste ininterrompue. Quant aux prophètes, seul Jérémie reçut l'ordre de ne point prendre de femme. — Lév. 21:1,7,13,14; Jér. 16:2.

Plus tard, au temps du Christ, d'une manière générale, les apôtres étaient mariés. Paul n'a-t-il pas écrit: «N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas?» Il faut, dit-il encore, que les surveillants et les assistants ministériels soient monogames, «maris d'une seule femme», et non pas des hommes liés par des vœux de célibat. En fait, les autorités catholiques romaines sont d'accord pour reconnaître que le célibat obligatoire des prêtres est une loi de l'Eglise et non des Ecritures. — I Cor. 9:5; I Tim. 3:2,12; Tite 1:6.

SON HISTOIRE

Le célibat ecclésiastique a son origine dans le paganisme. Longtemps avant l'ère chrétienne les moines bouddhistes le pratiquaient; et les vierges vestales étaient l'une des caractéristiques de l'ancienne religion de la Rome païenne. Ce furent les conquêtes d'Alexandre qui amenèrent les Juifs en contact avec la philosophie et l'ascétisme orientaux; la vie monastique de la secte juive des Esséniens fut l'une des conséquences de ce rapprochement. Mosheim et Neander, deux éminents historiens des temps immédiatement postérieurs aux jours des apôtres, indiquent que cette coutume se transmit à l'église chrétienne primitive, introduisant en même temps la distinction entre clergé et laïques. Cette tendance ne devrait pas nous surprendre: Jésus et l'apôtre Paul n'ont-ils pas annoncé la venue de l'apostasie de la vraie foi? — Mat. 13:24–30, 36–43; Actes 20:29,30.

Cette philosophie païenne enseignait, entre autres choses, que toute matière est mauvaise, que la chair de l'homme doit

être abhorrée et que l'évasion de cette chair doit se faire par la transmigration. Férus de cette philosophie, certains premiers chrétiens poussèrent la chose si loin qu'ils soutinrent que si Adam n'avait pas péché il n'aurait pas eu de relations avec sa femme et que Dieu aurait peuplé la terre par un autre moyen, moins répréhensible que les relations sexuelles! Naturellement, un tel point de vue rabaisse la femme; de plus, il outrage la sagesse et la bonté de Dieu. Dieu n'a-t-il pas créé le premier couple humain, l'homme et la femme, pour qu'ils cohabitent? implanté en eux l'attirance de l'un vers l'autre et n'a-t-il pas dit: « Soyez féconds, multipliez »? Le fait donc de rendre et de recevoir les devoirs conjugaux est une raison de rendre grâces, au même titre que celui de partager le manger et le boire. — Gen. 1:28; I Tim. 4:3.

Le célibat ecclésiastique, cette imposante institution, est édifié sur le principe erroné d'après lequel l'ascétisme communique la piété. Il apparaît que ce fut dès le début une interprétation arbitraire du commandement de Paul ordonnant au surveillant d'être mari d'une seule femme, interprétation faisant dire à Paul que le surveillant dont la femme mourait ne pouvait pas se remarier. — I Tim. 3:2; Rom. 7:1–3.

Peu à peu l'opinion prévalut qu'un homme, une fois ordonné, ne devait pas se marier, puis que le célibataire seul devait être ordonné. Le premier concile de l'Eglise à promulguer cette règle fut celui d'Elvira (Espagne), en 305 de notre ère. Au cinquième siècle, cette règle devint universelle.

De même que Tertullien, au troisième siècle, a exalté les vertus du célibat, Grégoire Ier, « le Grand », au sixième, se fit l'ardent défenseur du célibat ecclésiastique, et Grégoire VII, Hildebrand, au onzième, voulut l'imposer, prenant à cette fin des mesures très énergiques. Puis, au milieu du seizième siècle, le concile de Trente trancha la question une fois pour toutes en formulant les règles précises régissant le célibat dans l'Eglise catholique romaine.

SES FRUITS

Quels ont été les fruits du célibat? S'est-il révélé l'une des gloires les plus pures et les plus nobles du clergé catholique romain? Loin de là! Les faits démontrent que ce fut juste le contraire, et cela dès le début et jusqu'à présent.

« Les mariages spirituels » furent les premiers mauvais fruits du célibat ecclésiastique. Prêtres et nonnes qui avaient fait vœu de célibat se prétendaient « mariés spirituellement »; ils vivaient donc dans la même maison allant jusqu'à partager le même lit! Cette coutume devint si courante que les conciles d'Ancyre, de Nicée et d'Anjou des quatrième et cinquième siècles, la dénoncèrent, l'un après l'autre, dans les termes les plus énergiques. Jérôme, le traducteur de la *Vulgate*, qui vécut à cette époque, se plaignit que certains eussent assumé les saints ordres en considération du fait que la cléricature offrait de bien meilleures occasions d'avoir des rapports sexuels indécents avec les femmes.

Au sixième siècle, l'évêque Salvien déplora le fait que, dans l'Eglise africaine, « si l'on cherche bien, à peine trouvera-t-on un prêtre chaste sur de nombreux milliers ». Au huitième siècle, Carloman « le Pieux », fils et successeur de Charlemagne, engagea « Saint » Boniface à réformer le clergé. Boniface déplora qu'au sein du clergé, adultères et simoniaques, etc... fussent plus nombreux que les fidèles observateurs des lois de l'Eglise. *The Catholic Encyclopedia* déclare à ce sujet: « Comment pouvait-il en être autrement quand on introduisait partout dans les évêchés (par suite de l'union de l'Eglise et de l'Etat) des hommes de nature brutale, aux passions effrénées, donnant au clergé qu'ils dirigeaient le pire des exemples? » Mais la question se pose: Quel exemple les ministres chrétiens doivent-ils imiter: celui des évêques politiques de ce monde, ou les exemples rapportés dans les Ecritures?

Dès le onzième siècle, mariages légitimes et concubinage déclaré ou secret étaient presque universels. Les prêtres ne se contentaient pas d'une seule concubine.

Au douzième siècle, on cite le cas d'un abbé qui fut déposé pour en avoir soixante-dix. Au cours des siècles suivants, cardinaux, légats et pénitenciers se plaignaient amèrement des prêtres de tous ordres qui officiaient aux noces de leurs enfants, légitimes ou non, du scandale provoqué par ceux qui entretenaient ouvertement des concubines et du fait que, dans certaines provinces de l'Italie et de l'Espagne, « les fils des laïques n'étaient guère plus nombreux que ceux du clergé ». La situation s'améliora peu à peu grâce à la Réforme qui poussa l'Eglise à réaliser en son sein une épuration, épuration qui fut l'un des buts avoués du concile de Trente.

Toutefois, jusqu'au dix-neuvième siècle, les fruits du célibat ecclésiastique laissèrent beaucoup à désirer dans les pays de l'Amérique latine et surtout dans les îles Philippines où, selon un historien, « le vœu de chasteté ne fut jamais beaucoup plus qu'un mythe ». Même dans la seconde moitié du vingtième siècle, on peut lire dans la presse, de temps à autre, le récit d'un crime commis par un prêtre, crime que ce dernier n'aurait probablement jamais perpétré s'il n'avait pas été lié par le vœu de célibat.

Par exemple, il y a quelques années, un jeune prêtre français se rendit coupable du crime le plus affreux qui ait jamais été rapporté. Non seulement il assassina la jeune femme qu'il avait rendue enceinte, mais il lui ouvrit le ventre et mutila l'enfant qui allait naître de peur qu'on ne découvrît sa ressemblance avec lui. Lors de son jugement, il plaida coupable et l'enquête révéla qu'il avait eu un autre enfant de l'une de ses paroissiennes et noué des intrigues amoureuses avec d'autres femmes. S'il n'avait pas commis ce double meurtre, ses autres péchés seraient passés inaperçus, et l'Eglise catholique ne l'a pas excommunié pour ce crime. Le *Herald-Tribune* de New York, du 3 décembre 1960, sous le titre « Un prêtre reconnaît avoir enlevé une jeune fille », relata l'histoire d'un prêtre catholique romain de quarante-sept ans, F. Dudink, qu'on « fit comparaître très rapidement par deux fois devant le tribunal ». Ce journal révéla que « le juge A. Walter Dahl », qui a condamné le prêtre pour l'enlèvement d'une jeune fille de dix sept ans, Rosalie O'Connel de Gilbert, Minnesota, avait « prononcé la sentence à huis clos, fait inhabituel ».

VOIX DISSIDENTES

Eu égard à tous ces mauvais fruits, il n'est pas étonnant que dès le début des voix dissidentes se soient fait entendre contre cette institution. En fait, la partie grecque de l'Eglise catholique n'a jamais exigé le célibat de ses prêtres, quel que fût leur rang dans sa hiérarchie. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, même ses évêques étaient libres de se marier. Quant aux dissidents de la partie romaine de l'Eglise catholique, dès le troisième siècle, Clément d'Alexandrie posa la question: « Quoi! Des gens ne peuvent-ils cohabiter dans le mariage en usant de modération? Sans aucun doute. Ne cherchons donc pas à dissoudre une union d'institution divine. »

Quand le célibat des prêtres fut proposé au concile de Nicée, l'évêque Paphnutius, bien que célibataire lui-même, soutint non seulement que la chasteté était compatible avec la cohabitation avec une femme épousée légalement, mais il pria instamment les évêques rassemblés là de ne pas imposer aux ministres de la religion de joug aussi lourd que le célibat obligatoire. Et Ambroise, du même siècle, fit remarquer qu'un évêque serait en mesure, par la chasteté conjugale, de protéger sa vertu.

Henry de Huntington, historien et théologien anglais du douzième siècle, rapporte aussi qu'à l'époque où le célibat fut introduit par « Saint » Anselme, alors archevêque de Canterbury, beaucoup craignaient « que le clergé, en s'efforçant d'atteindre une pureté inaccessible aux forces humaines, ne tombât dans une impureté extrême, au grand déshonneur du nom chrétien ».

Au quatorzième siècle, le concile de Valladolid prit acte d'un dissentiment manifesté par la généralité des laïques, car

il critiqua sévèrement les paroissiens qui, afin de protéger leurs propres épouses, avaient insisté pour que leurs prêtres se marient. Au concile de Trente, de vives protestations s'élevèrent contre le célibat ecclésiastique, mais elles furent repoussées. Au début du dix-neuvième siècle, 180 prêtres de Baden (Allemagne), demandèrent à la puissance temporelle la permission de se marier et, juste après la Première Guerre mondiale, une majorité écrasante de prêtres de Tchécoslovaquie se déclara pour l'abolition du célibat. En 1960, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le pape actuel exprima son chagrin de voir des gens parler beaucoup trop de la fin du célibat obligatoire pour les prêtres catholiques romains. Oui, dès le début de notre époque, des voix dissidentes se sont élevées au sein de l'Eglise catholique romaine sur la question du célibat ecclésiastique.

POURQUOI MAINTENIR CETTE INSTITUTION?

Pourquoi le célibat des prêtres a-t-il été maintenu en dépit de ses mauvais fruits et des nombreuses voix dissidentes? La raison invoquée par le pape, c'est que le célibat est une condition plus pure, plus noble que le mariage. Toutefois, cette prétention ne trouve aucun appui dans les Ecritures; elle est fondée sur un faux principe, l'ascétisme, lequel est condamné dans le verset suivant: « Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair. » — Col. 2: 23.

Il existe une autre raison, d'ordre économique sans doute, raison que les conciles de l'Eglise, au moyen âge, soulignèrent à maintes reprises. « Saint » Bonaventure la fit connaître: « Si les archevêques et les évêques avaient maintenant des enfants, ils déroberaient et détourneraient tous les biens de l'Eglise de sorte qu'il n'en resterait que peu ou point pour les pauvres. Car, si aujourd'hui ils amassent des biens pour enrichir des neveux éloignés, que des degrés de parenté presque impossibles à calculer séparent d'eux, que ne feraient-ils pas s'ils avaient des enfants légitimes?... C'est pourquoi le Saint-Esprit dans sa providence a ôté cette pierre d'achoppement. »

Un clergé célibataire présente aussi de nombreux avantages sur le plan organisation. Un prêtre célibataire peut être déplacé plus facilement qu'un autre, et pour subsister, il a des besoins moins grands que ceux d'un prêtre chargé de famille. Grâce au célibat, la prêtrise est continuellement rajeunie et le système de castes héréditaire est par là évité. Des prêtres célibataires ont également une plus grande influence sur les laïques: ceux-ci, incapables de s'assujettir au célibat, sont enclins à exalter cet état.

Eu égard à ces facteurs et à d'autres qu'on pourrait encore citer, on voit nettement pourquoi l'Eglise catholique romaine reste si obstinément attachée au célibat des prêtres et pourquoi elle le fut, même à une époque où on ne l'observait pour ainsi dire pas, le moyen âge par exemple, en dépit des mauvais fruits engendrés par cette coutume et des nombreuses voix dissidentes qui s'élevèrent contre elle.

EXALTE LA LOI DES HOMMES PLUTOT QUE CELLE DE DIEU

Il est reconnu que le célibat obligatoire repose sur une loi de l'Eglise et non de Dieu. Et l'Eglise catholique romaine fait une exception dans le cas de ses prêtres des rites orientaux comme les Uniates. Chez ces derniers, les candidats à la prêtrise se marient juste avant leur entrée dans les ordres ou leur ordination.

Il est vrai que la Parole de Dieu recommande le célibat, mais le célibat volontaire, à tout chrétien capable de s'y soumettre, et cela, sans tenir compte du fait qu'il occupe ou non une fonction dans l'assemblée. Partout où elle en parle, on voit qu'il est laissé au choix de l'individu. C'est la raison pour laquelle Jésus a ajouté: « Que celui qui a la force d'en arriver là, y arrive! » Et l'apôtre Paul de déclarer:

« Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme. » « Mais s'ils manquent de maîtrise de soi, qu'ils se marient. » « Il ne pèche point. Qu'ils se marient! » — Mat. 19:11,12, *Stapfer;* I Cor. 7:2,9,36, *NW.*

A l'appui du célibat ecclésiastique, on cite le fait qu'en certaines occasions les Juifs reçurent des commandements de ce genre: « Soyez prêts dans trois jours; ne vous approchez d'aucune femme. » C'est vrai. Mais cet ordre ne recommande pas plus le célibat des prêtres que l'ordre de jeûner parfois ne laissait entendre que la condition idéale pour le chrétien était de mourir de faim! — Ex. 19:15.

Non seulement dans les Ecritures, le célibat est laissé au choix de l'individu mais, à peu d'exceptions près, s'il en existe toutefois, les raisons invoquées sont d'ordre pratique: ce sont des avantages et non une plus grande piété. Ce fait ressort des remarques formulées à la fois par Jésus et par Paul. Le célibataire qui peut exercer la maîtrise de soi servira Dieu plus librement; des tribulations dans la chair lui seront épargnées, etc...

Mais il n'est pas laissé la faculté de commettre ou de ne pas commettre la fornication. « Ne vous y trompez pas: ni fornicateurs... n'hériteront du royaume de Dieu. » « Mais Dieu jugera les fornicateurs. » « Que ni la fornication, ni aucune impureté ou cupidité, ne soient même nommées parmi vous, comme il convient à des saints. » — I Cor. 6:9,10, *Da;* Héb. 13:4, *Da;* Eph. 5:3, *Da.*

L'application par l'Eglise catholique romaine du droit canon touchant cette coutume va à l'encontre de la loi divine. Bien que certains des premiers conciles de l'Eglise aient condamné « les mariages spirituels » et le concubinage parmi les prêtres, ordinairement ils ne faisaient rien d'autre que d'avertir les prêtres qu'ils ne pourraient espérer obtenir de l'avancement s'ils se rendaient coupables de telles pratiques. Au sixième siècle, les papes Pélage Ier et Pélage II refusaient, d'une part, d'élever à un grade supérieur les prêtres ayant des enfants de leurs épouses légitimes mais, d'autre part, ils faisaient avancer ceux qui en avaient de leurs concubines. Au douzième siècle, les prêtres mariés avaient beaucoup plus de difficultés que ceux vivant en concubinage déclaré. Cet état de choses incita Gratien, « l'auteur du droit canon » de l'Eglise catholique, à s'exclamer: « Voilà un cas où le libertinage a plus de droits à la justice que la chasteté! »

Au treizième siècle, selon une décision du pape Innocent, un prêtre ayant plusieurs concubines pouvait se destiner à la prêtrise, mais celui qui avait contracté un second mariage légal après la mort de sa première femme ne le pouvait pas. Et, au seizième siècle, Thomas More, qui fut « canonisé », résuma la position officielle de l'Eglise en déclarant que le mariage « souillait un homme (c'est-à-dire un prêtre) deux ou trois fois plus que la débauche ». C'est ainsi que l'on entend parler rarement, pour ne pas dire jamais, d'un prêtre excommunié pour fornication mais on sait des prêtres qui ont quitté l'état monastique parce qu'ils se sont mariés.

La Parole de Dieu ordonne la maîtrise de soi. Elle restreint les relations sexuelles, les réservant aux couples mariés de la manière convenable. Elle ne fait pas dépendre du célibat la position dans l'assemblée chrétienne, et la continence qu'elle recommande est une question personnelle, un choix absolument volontaire de l'individu. La voie de Dieu est raisonnable et juste; elle démontre la compréhension et l'amour divins. Elle produit de bons fruits. — I Jean 5:3.

Mais le célibat obligatoire des prêtres trouve son seul appui dans l'ascétisme, d'origine païenne. Pesé dans la balance de la raison, des faits et des Ecritures, il est trouvé déplorablement léger, ne produisant que des fruits amers. Il est clair qu'il tombe sous le coup de la condamnation prophétique suivante: « L'esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi... prescrivant de ne pas se marier. » — I Tim. 4:1-3.

QUI GOUVERNERA L'HUMANITÉ?

L'Est ou l'Ouest? Ou bien Dieu a-t-il un autre dessein?

DANS l'Est communiste et certaines nations de l'Ouest, dictatoriales, ennemies de la liberté, des chefs autoritaires imposent leur volonté à plus d'un milliard d'hommes, soit à plus d'un tiers de la population du globe. Impitoyablement, ils oppriment leurs sujets, traitant avec brutalité quiconque exprime son désir de liberté. Ceux qui abhorrent les maîtres despotiques s'accordent pour reconnaître que ce n'est pas à ces hommes de gouverner. Mais, s'entend-on dans ces milieux pour accepter celui qui régnera sur l'humanité?

L'incessante lutte menée, dans les pays libéraux, par les factions politiques pour déloger les hommes au pouvoir et les remplacer par d'autres, révèle le mécontentement suscité par ces dirigeants. Bien que ce soit le peuple qui élise ces représentants de la nation, on lit fréquemment le récit des scandales provoqués par ces fonctionnaires qui se révèlent corrompus, intéressés et indifférents aux besoins de ceux qui les ont choisis. C'est pourquoi dans de nombreux pays la loi limite la durée de l'exercice de leurs fonctions. Pas un seul des gouvernements politiques de la terre n'est à même de fournir un homme d'une absolue intégrité, complètement voué au bien de ses sujets — sans égard à leur race ou à leur situation économique — dont la domination soit un bienfait, réel et durable, pour toute l'humanité. Le meilleur gouvernement qu'ils puissent fournir offre à tous quelques avantages mesurés, réservant les meilleurs profits à une classe de quelques privilégiés, et cela pendant une courte période de temps. Pourquoi?

La Parole écrite de Jéhovah Dieu révèle pourquoi l'homme a échoué dans ses efforts pour se gouverner: « Pourquoi les rois de la terre se soulèvent-ils », proclame-t-elle, « et les princes se liguent-ils avec eux contre (Jéhovah) et contre son oint? » disant: « Brisons leurs liens, délivrons-nous de leurs chaînes! » (Ps. 2:2, 3). Les chefs de gouvernement de la chrétienté ont beau protester, disant ne pas être contre Dieu et ne pas avoir rejeté son Fils oint, Dieu affirme le contraire. L'histoire de la domination de l'homme en donne la raison.

Ce fut Adam, le premier homme, qui rejeta la loi de Dieu, décidant pour lui-même de ce qui était bien et de ce qui était mal. Mais c'est surtout depuis l'époque du dictateur Nimrod qui, après le déluge de Noé, s'érigea en puissant, en souverain sur ses semblables, que les hommes ont essayé d'établir des gouvernements échappant à l'autorité de Dieu. D'une manière insensée, ils ont rejeté le Souverain suprême, ne voulant pas qu'il soit leur Maître invisible, et ont refusé d'obéir à ses lois. Les difficultés qu'une telle façon d'agir peut créer sont illustrées dans le cas de la nation d'Israël.

« DONNE-NOUS UN ROI »

Au cours des quatre siècles qui suivirent sa délivrance de l'Egypte, Israël était une nation unique entre toutes. Il n'avait pas de souverain visible; son roi était Jéhovah Dieu. Il était gouverné par ses lois, et, par elles, étroitement assujetti à la souveraineté divine. Des hommes fidèles, servant en qualité de surveillants, veillaient à ce que la volonté divine soit faite pour le bien du peuple. Aussi longtemps que les Israélites obéirent à leur Sou-

verain invisible, ils prospérèrent. Mais au lieu d'être contents de leur Roi équitable, ils demandèrent un souverain humain.

« Donne-nous un roi! », dirent-ils au prophète Samuel (I Sam. 8:6). Ils voulaient ressembler aux nations d'alentour, avoir comme elles un roi humain, un roi qui marcherait devant eux pour aller à la guerre, un roi dont ils pourraient contempler la pompe et la splendeur. Non qu'ils fussent sans roi; ils en avaient un: Jéhovah Dieu lui-même. Pour les gouverner, il leur donnait des représentants visibles, les juges, des hommes fidèles qu'il suscitait pour servir son peuple. Cependant, les Israélites n'avaient pas de ligne héréditaire de rois; pas de faste qui caractérisât la royauté comme chez les nations voisines. Dans leur folie, ils rejetèrent Jéhovah comme Roi. En dépit de l'avertissement de Samuel qui les prévint de la façon dont un roi humain les opprimerait, ils demandèrent avec instance qu'il soit fait selon leur désir. Au prophète Samuel, qui s'affligeait de leur entêtement, Jéhovah dit: « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne plus sur eux. » (I Sam. 8:7). Toutefois, en accédant à leur requête, en leur donnant un roi, Jéhovah ne renonça pas à sa domination sur eux.

Le gouvernement en Israël resta théocratique. Le roi fut oint sur l'ordre de Jéhovah et les lois étaient celles de Dieu. Mais il ne fallut pas longtemps au souverain pour se rebeller contre celui dont il gouvernait le peuple. Les lois de Dieu furent méprisées, son culte abandonné. Quand, par ces actions insensées, la nation se détourna de Dieu, les malheurs s'abattirent sur elle.

ECHEC LAMENTABLE

Des quarante-trois rois qui régnèrent sur une période de 510 ans, six seulement eurent avec Dieu des relations assez bonnes pour qu'on ait pu dire qu'ils firent ce qui est droit aux yeux de Jéhovah. Ce sont David, Asa, Josaphat, Jotham, Ezéchias et Josias. Les trente-sept autres furent coupables de manquements qui souillèrent leur règne de sorte qu'ils ne furent pas dignes d'un rapport favorable.

Le premier roi des Israélites s'enfla d'orgueil et leur donna le mauvais exemple en désobéissant à Dieu. Le troisième roi, Salomon, en vint, lui aussi, à faire ce qui est mal, dirigeant son peuple vers l'idolâtrie. Il est responsable d'avoir introduit le rite abominable des sacrifices d'enfants, de leurs fils et de leurs filles, brûlés devant de grotesques idoles. Ce culte répugnant des faux dieux provoqua la juste indignation de Jéhovah contre l'ensemble de la nation. Il fut la cause de son partage en deux royaumes pendant le règne de Roboam, fils de Salomon.

Les dix tribus qui se détachèrent formèrent le royaume du Nord. Bien que Jéhovah les ait exhortés par ses prophètes, aucun des vingt monarques qui régnèrent sur elles tout le temps que ce royaume subsista ne conduisit le peuple dans la voie de l'obéissance à Jéhovah et de la pure adoration. Aucun d'eux n'eut de relations absolument bonnes avec Dieu. Cette mauvaise conduite ne pouvait mener qu'à une seule fin.

EFFONDREMENT DE LA NATION

Enflammé de colère contre le royaume du Nord parce qu'il persistait à faire ce qui est mal, Jéhovah provoqua sa chute brutale après 257 années d'existence. « C'est pourquoi Jéhovah s'est fortement irrité contre Israël et il les a éloignés de sa face. » (II Rois 17:18, *AC*). Le dernier roi, Osée, fut renversé après un siège de trois ans mis par le roi assyrien, Salmanasar; après quoi, les dix tribus furent emmenées en captivité, probablement sur l'ordre de Sargon II. Ce désastre national qui s'abattit sur le royaume du Nord annonçait celui qui allait frapper le royaume du Sud pour la même raison: son infidélité envers Dieu. — II Rois 18:9–12.

Après la chute du royaume du Nord, le royaume du Sud subsista encore pendant 133 ans. Bien que le bon roi Josias eût régné trente et un ans, pendant cette période il ne put faire revenir la nation de ses mauvaises voies. Après sa mort, comme avant son avènement, le peuple continua de marcher dans la voie de l'idolâtrie et de la désobéissance à Jéhovah. Finalement, Dieu amena la ruine du royaume du Sud et la fin de sa dynastie de rois judéens en les livrant aux mains des Babyloniens. Les villes furent détruites, la plupart des survivants emmenés captifs à Baby-

lone, et le pays devint un désert privé d'habitants.

Malgré les avertissements réitérés des prophètes de Jéhovah, les habitants des deux royaumes suivirent l'abominable exemple de leurs nombreux et méchants rois. « Ils servirent les idoles dont (Jéhovah) leur avait dit: Vous ne ferez pas cela. (Jéhovah) fit avertir Israël et Juda par tous ses prophètes, par tous les voyants, et leur dit: Revenez de vos mauvaises voies, et observez mes commandements et mes ordonnances, en suivant entièrement la loi que j'ai prescrite à vos pères et que je vous ai envoyée par mes serviteurs les prophètes. » — II Rois 17:12, 13.

La grave erreur que firent les Israélites en rejetant Dieu comme Roi et en n'obéissant pas à ses commandements aboutit au désastre national. Leur expérience illustre bien l'idée que, pour prospérer, l'humanité doit écouter Dieu et se soumettre à ses dispositions.

LES GOUVERNEMENTS DES TEMPS MODERNES

Parmi les gouvernements établis aujourd'hui sur la terre, Dieu en a-t-il un qui le représente? Y a-t-il un roi humain, un dictateur, un ministre ou un président qui gouverne par ordre divin? Non! Il n'existe parmi les hommes aucun gouvernement approuvé par Dieu, depuis que Dieu a permis aux hordes babyloniennes de renverser Jérusalem au septième siècle avant le Christ. A Sédécias, dernier roi de Jérusalem, Jéhovah déclara: « Ote la tiare, enlève la couronne. Les choses vont changer. Ce qui est bas sera élevé et ce qui est élevé sera abaissé. J'en ferai une ruine, une ruine, une ruine. Malheur à elle! Elle restera ainsi jusqu'à ce que vienne celui à qui en appartient le droit et à qui je l'accorderai. » — Ezéch. 21:31, 32, *Li*.

Dès lors, Satan le Diable devint dans toute l'acception du terme « le dieu de ce système de choses ». (II Cor. 4:4, *NW*.) Tous les gouvernements humains furent soumis à sa domination. C'est pour cette raison que l'apôtre Jean déclara: « Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous la puissance du malin. » (I Jean 5:19). Par conséquent, que l'idée lui plaise ou non, celui qui croit la Bible doit reconnaître que tous les chefs des gouvernements de la terre, peu importent leurs bonnes intentions, sont assujettis à l'autorité de Satan le Diable. Jésus dit de ses disciples: « Vous n'êtes pas du monde. » (Jean 15:19). Mais les chefs de ce monde en font nettement partie. Ils en sont les amis dévoués et travaillent à sa perpétuation. Ce sont peut-être des pratiquants sincères d'une religion, ils prétendent adorer et servir le Dieu de la Bible. Mais la Bible ne laisse aucun doute à ce sujet quand elle affirme: « Ne savez-vous pas que l'amour du monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu. » (Jacq. 4:4). De sérieuses déceptions attendent ceux qui mettent leur confiance en eux. Il est plus urgent que jamais de compter sur le gouverneur que Dieu approuve et de se soumettre à sa domination.

LE GOUVERNEUR LEGITIME

Celui « à qui en appartient le droit (légal, *NW*) « et qui a reçu de Dieu l'autorité de régner n'est pas un dictateur de l'Est, athée et avide de pouvoir, pas plus qu'un chef de l'Ouest élu démocratiquement. Celui à qui Dieu a donné pleins pouvoirs est son propre Fils, Jésus-Christ. Déjà il est assis en qualité de roi sur le trône dans le ciel. Dieu lui a donné « la domination, et l'honneur, et la royauté, pour que tous les peuples, les peuplades et les langues le servissent. » (Dan. 7:14, *Da*). Les rois de la terre et les hauts fonctionnaires qui mènent une lutte constante pour obtenir la domination du monde s'opposent au royaume de Dieu. Ils ne veulent pas se soumettre au roi intronisé de Dieu; ils veulent exercer le pouvoir. Après avoir décrit leur attitude provocante, le deuxième Psaume déclare: « Celui qui siège dans les cieux rit, (Jéhovah) se moque d'eux, puis il leur parle dans sa colère, il les épouvante dans sa fureur: C'est moi qui ai oint mon roi sur Sion, ma montagne sainte. » Au roi, il dit: « Tu les briseras avec une verge de fer, tu les briseras comme le vase d'un potier. » — Ps. 2:4–6, 9.

Oui, Christ, le Roi, anéantira ces chefs qui détournent l'attention de l'humanité du royaume de Dieu, leur seule espérance. Main-

tenant le temps est proche où le Christ entrera en action contre les éléments iniques, visibles et invisibles, et les exterminera dans le « combat du grand jour du Dieu tout-puissant ». — Apoc. 16:14.

Sous la domination du Royaume, la justice régnera partout sur la terre. Les fonctionnaires cupides, égoïstes, n'existeront plus. A propos du roi du monde nouveau, il est dit: « C'est un sceptre de droiture que le sceptre de ton règne; tu as aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi Dieu, ton Dieu, t'a oint d'une huile de joie au-dessus de tes compagnons. » « En ces jours le juste fleurira, et la paix sera grande jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune. Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve (l'Euphrate, *Li*) aux extrémités de la terre. » Quelle joie de penser que l'humanité sera administrée un jour par un gouverneur qui aime vraiment la justice! Quelle bénédiction d'avoir un souverain approuvé par Dieu et dont Dieu couronnera la domination d'un succès assuré! — Héb. 1:8,9, *Da;* Ps. 72:7,8; Es. 9:7.

Grâce à ce gouverneur légitime, la terre sera transformée en un merveilleux paradis, affranchie des guerres et des calamités, voire de la maladie et de la mort. Sous la domination de ce roi, les hommes, tous unis, adoreront Jéhovah Dieu et lui obéiront, et cela à la gloire de son Père et pour le bien de tous ses sujets. — I Cor. 15:26; Es. 66:23.

Et qui nous donne l'assurance que ces choses arriveront? Dieu lui-même, qui les a promises. Ce ne sont pas là de vains espoirs humains, mais les desseins de Dieu exposés dans sa Parole, la Bible. Jéhovah Dieu, le Créateur du ciel et de la terre, est tout-puissant; rien ne peut empêcher la réalisation de ses desseins. La question de la domination du monde a déjà été décidée par lui. Bientôt ceux qui ne se soumettent pas au roi régnant de Jéhovah seront anéantis pour toujours. Par conséquent, le moment est venu de montrer que nous sommes ses disciples en nous tenant séparés du monde, de ses systèmes politiques altérés de puissance, des religions qui déshonorent Dieu et rejettent sa Parole. Nous devrions nous vouer à Dieu et défendre publiquement son Royaume remis à Jésus-Christ. En agissant ainsi, nous serons du nombre de ceux qui survivront à la fin de ce monde pour devenir ses heureux sujets dans l'éternel monde nouveau.

• Il est dit en Genèse 19:8 que les filles de Lot n'avaient eu de relations avec aucun homme. Et pourtant, le texte de Genèse 19:14 parle des gendres de Lot, donc des maris de ses filles. Je suis convaincu qu'il doit y avoir une explication raisonnable. Pourriez-vous harmoniser ces versets dans votre rubrique « Questions de lecteurs »? — C. M., Etats-Unis.

Genèse 19:8 rapporte les paroles de Lot: « Voici, j'ai deux filles qui n'ont point connu d'homme. » Puis, en Genèse 19:14: « Lot sortit, et parla à ses gendres qui avaient pris ses filles... Mais, aux yeux de ses gendres, il parut plaisanter. » Il semble que les deux hommes désignés comme étant les gendres de Lot étaient ses futurs gendres, promis, mais non encore mariés à ses filles. Cela est en harmonie avec le fait que les filles de Lot étaient encore chez leur père. Si elles avaient été mariées, elles eussent quitté le foyer paternel pour vivre dans la maison de leur mari, car à cette époque, le fiancé prenait sa conjointe à la maison paternelle et il la conduisait chez lui.

En rapport avec ce qui précède, nous avons l'explication de la note de la *New World Translation,* sur Genèse 19:14. Elle montre que la référence aux beaux-fils de Lot « qui avaient pris » ses filles aurait pu être traduite par « qui avaient l'intention de les prendre », parce qu'ici le verbe hébreu est au participe ou utilisé comme adjectif verbal. Ceci souligne le fait que les deux hommes en question étaient des fiancés, des gendres en perspective, se trouvant dans cet état, et non mariés aux filles de Lot.

● La grande foule des « autres brebis » qui survivra à Harmaguédon saura-t-elle si ses autres compagnons du reste sont demeurés fidèles et ont gagné l'immortalité ou non? — F. C., Etats-Unis.

Oui, il semble raisonnable de conclure que ceux des 144 000 membres du corps de Christ auront connaissance de celles des « autres brebis » qui vivront après Harmaguédon. Pour appuyer cela, nous pouvons lire Psaume 87: 5, 6, (*AC*), qui dit: « Et l'on dira de Sion: Celui-ci et celui-là est né dans son sein; c'est le Très-Haut qui l'a fondée. Jéhovah inscrira au rôle des peuples: Il est né dans Sion.

Il est en effet raisonnable qu'il en soit ainsi. Nous savons maintenant, par les récits scripturaux, que certains hommes reçurent l'approbation de Jéhovah dans les temps anciens, et cette information nous a encouragés. Ce sera un vif encouragement à la fidélité pour ceux qui vivront après Harmaguédon de savoir que certains fidèles ont reçu la glorieuse récompense de l'immortalité. Leur dévouement fidèle sera rappelé par ceux qui les ont connus, en accord avec ce qui est écrit en Hébreux 13:7: « Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu; considérez quelle a été la fin de leur vie, et imitez leur foi. »

COMMUNICATIONS

LE MINISTERE

« Veillez, demeurez fermes dans la foi, soyez des hommes, soyez forts. Que tout se passe chez vous dans la charité. » (*Jé*) Voilà comment nous exhorte l'apôtre Paul. Son conseil est particulièrement important de nos jours. Nous devons être éveillés et non pas endormis; nous devons être fermes au lieu de céder; nous devons être intrépides et non pas enfantins; forts et non pas faibles. Et comment pouvons-nous acquérir ces qualités désirables? Par la foi en Dieu et par l'étude de sa Parole fortifiante. Etant parvenus à une exacte intelligence des desseins de Dieu à l'égard du genre humain, tous les témoins de Jéhovah resteront en éveil devant leurs privilèges du ministère du Royaume en allant au cours du mois d'octobre chez leurs semblables pour leur communiquer la bonne nouvelle du royaume de Dieu, administré par le Christ Jésus. Animés d'amour à l'égard de ceux qui ont besoin de ces connaissances vitales, ils offriront un abonnement au périodique bimensuel *Réveillez-vous!* avec trois brochures traitant de sujets bibliques moyennant une contribution de 50 fr. belges, 1 $ canadien et 5 fr. suisses.

TEXTES QUOTIDIENS POUR NOVEMBRE

Proclamation unie de la « Parole de vie ». — II Tim. 4:2.

1 Celui qui était assis sur le trône dit: Voici, je fais toutes choses nouvelles. Et il dit: Ecris; car ces paroles sont certaines et véritables. — Apoc. 21:5. wF 15/4 61 24a

2 Soutiens-moi selon ta promesse, afin que je vive, et ne me rends point confus dans mon espérance! Sois mon appui, pour que je sois sauvé. — Ps. 119:116, 117. wF 1/3/62 22, 23

3 Ne vous avons-nous pas défendu expressément d'enseigner en ce nom-là? Et voici, vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement. — Actes 5:28. wF 1/5/62 13, 14

4 La parole de Dieu est vivante et efficace. — Héb. 4:12. wF 15/6/61 6, 7a

5 C'est pourquoi, lorsque vous verrez l'abomination de la désolation, dont a parlé le prophète Daniel, établie dans le lieu saint... alors, que ceux qui seront en Judée fuient dans les montagnes. — Mat. 24:15, 16. wF 15/5/61 8a

6 Tu es Dieu, toi seul. Enseigne-moi, ô Jéhovah, ta voie. Je marcherai dans ta vérité. Unis mon cœur pour craindre ton nom. — Ps. 86:10, 11, NW. wF 1/2/62 14, 15

7 Elles avaient sur elles comme roi l'ange de l'abîme, nommé en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon. — Apoc. 9:11. wF 1/5/62 30

8 Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah; c'est moi qui suis Dieu! — Is. 43:12, AC. wF 15/2/62 23

9 Tenez ferme la parole de vie, afin que je puisse être dans l'allégresse, au jour du Christ. — Phil. 2:16, NW. wF 1/3/62 1, 2

10 (Jéhovah) est ma lumière et mon salut: De qui aurais-je crainte? — Ps. 27:1. wF 1/4/62 11

11 Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons (de maison en maison, NW). — Actes 20:20. wF 15/2/62 22a

12 C'est vous qui êtes notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue de tous les hommes. — II Cor. 3:2. wF 1/6/61 17a

13 Ephraïm est frappé, sa racine est devenue sèche; ils ne porteront plus de fruit. — Osée 9:16. wF 1/5/62 6

14 Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier. — Ps. 119:105. wF 1/1/62 44, 45

15 Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance. — Rom. 15:4. wF 1/3/62 21

ETUDES DE « LA TOUR DE GARDE » POUR LES SEMAINES DU

21 octobre: Une prophétie sur Celui à qui appartiendra l'obéissance des peuples, § 1–30. Page 408.

28 octobre: Une prophétie sur Celui à qui appartiendra l'obéissance des peuples, § 31–61. Page 415.